



RAPPORT DE
L'ENQUÊTE PANCANADIENNE
SUR LES
PRIORITÉS
DES FEMMES
FRANCOPHONES
ET ACADIENNES
DU CANADA



ALLIANCE DES FEMMES DE LA
FRANCOPHONIE CANADIENNE

Rapport de l'enquête pancanadienne sur les priorités des
femmes francophones et acadiennes du Canada

Publié par l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC)
450, rue Rideau, bureau 302
Ottawa, Ontario, K1N 5Z4
affc.ca
info@affc.ca

Septembre 2020

Table des matières

Liste des tableaux et des figures	2
Résumé	4
Introduction	6
1. Mise en contexte – Les communautés francophones et acadiennes au féminin	10
2. Méthodologie	16
2.1. Choix des variables	16
2.2. Le sondage	16
2.3. Collecte des données	17
3. Résultats du sondage et analyse des données	18
3.1. Portrait des répondantes	18
3.1.1 Caractéristiques des répondantes	20
3.2. Le niveau de satisfaction des femmes francophones et acadiennes du Canada	21
3.2.1 L’offre de services de santé en français	21
3.2.2 La prestation de services aux personnes aidantes	23
3.2.3 L’équité salariale	26
3.2.4 La parité hommes-femmes en politique	30
3.2.5 L’intégration des femmes immigrantes	33
3.2.6 La modernisation de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	35
3.2.7 Un réseau de services de garde universel accessible respectueux de la dualité linguistique	37
3.2.8 Les violences fondées sur le sexe	39
3.2.9 La qualité et la quantité de ressources destinées aux femmes	45
3.3 Les enjeux prioritaires par province et territoire	47
Conclusion.....	70
Annexe : Questionnaire.....	74
Références	80

Liste des tableaux et des figures

Tableau 1 – Provenance des locuteurs francophones vivant en milieu minoritaire selon le sexe	11
Tableau 2 – Provenance des francophones vivant en situation minoritaire selon le sexe, provinces et territoires, 2016	12
Tableau 3 – Âge des locutrices francophones vivant en milieu minoritaire	13
Tableau 4 – Âge des francophones vivant en milieu minoritaire, Canada hors Québec, 2016	13
Tableau 5 – Profil ethnoculturel des locutrices francophones vivant en milieu minoritaire par province et par territoire	14
Tableau 6 – Profil ethnoculturel des francophones vivant en milieu minoritaire, provinces et territoires, 2016	15
Tableau 7 – Provenance des répondantes	19
Tableau 8 – Âge des répondantes	19
Tableau 9 – Profil identitaire des répondantes	20
Tableau 10 – Stratégies liées aux pistes d’actions proposées par les femmes francophones et acadiennes en matière d’équité salariale	29
Tableau 11 – Stratégies liées aux mesures concrètes proposées par les femmes francophones et acadiennes en matière de violence fondée sur le sexe au Canada	43

Figure 1 – Niveau de satisfaction des femmes francophones et acadiennes du Canada à l’égard des services de santé en français	22
Figure 2 – Opinion des femmes francophones et acadiennes à l’égard de la proposition d’un crédit d’impôt pour les personnes aidantes par le gouvernement du Canada	24
Figure 3 – Pistes d’actions proposées par les femmes francophones et acadiennes en matière d’équité salariale	26
Figure 4 – Sentiment d’encouragement des femmes francophones et acadiennes du Canada à entreprendre une carrière en politique	31
Figure 5 – La représentation des femmes francophones et acadiennes dans les politiques publiques et les initiatives du gouvernement fédéral (2015-2019)	32
Figure 6 – Opinion à l’égard du développement d’une stratégie spécifique pour l’intégration des femmes francophones immigrantes au Canada	34
Figure 7 – Opinion des femmes francophones et acadiennes à l’égard de la nécessité de moderniser la Loi sur les langues officielles	36
Figure 8 – Opinion des femmes francophones et acadiennes à l’égard de la proposition de créer un réseau de garderies universel respectant la dualité linguistique	38
Figure 9 – Mesures concrètes proposées par les femmes francophones et acadiennes en matière de violence fondée sur le sexe au Canada	40
Figure 10 – La qualité et la quantité des ressources destinées aux femmes francophones et acadiennes en milieu minoritaire	45
Figure 11 – Priorités des femmes francophones et acadiennes du Canada par provinces et territoires	48
Figure 12 – Compilation des choix des répondantes de la Colombie-Britannique	50

Figure 13 – Compilation des choix des répondantes de l’Alberta	52
Figure 14 – Compilation des choix des répondantes de la Saskatchewan	53
Figure 15 – Compilation des choix des répondantes du Manitoba	55
Figure 16 – Compilation des choix des répondantes de l’Ontario	56
Figure 17 – Compilation des choix des répondantes du Nouveau-Brunswick	58
Figure 18 – Compilation des choix des répondantes de la Nouvelle-Écosse	60
Figure 19 – Compilation des choix des répondantes de l’Île-du-Prince-Édouard ..	62
Figure 20 – Compilation des choix des répondantes de Terre-Neuve-et-Labrador	64
Figure 21 – Compilation des choix des répondantes du Nunavut	66
Figure 22 – Compilation des choix des répondantes des Territoires du Nord-Ouest	67
Figure 23 – Compilation des choix des répondantes du Yukon	68

Rapport de l'enquête pancanadienne sur les priorités des femmes francophones et acadiennes du Canada

Résumé

Dans ce rapport, l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) présente les résultats d'une enquête pancanadienne sur les priorités des femmes francophones et acadiennes du Canada. À l'été 2019, l'AFFC a sondé plus de 400 femmes francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire en vue de recueillir leur point de vue au sujet de neuf enjeux qui touchent de façon particulière cette population doublement et triplement minorisée : (1) l'accès aux services de santé en français, (2) le soutien et les programmes à l'intention des personnes aidantes, (3) l'équité salariale dans les secteurs privé et public, (4) la parité homme-femme en politique, (5) l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)¹, (6) les immigrantes francophones, (7) la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, (8) le système de garderies universel pour les francophones, et (9) le financement des organismes pour les femmes francophones.

Les résultats du sondage permettent de mieux cerner l'importance que les femmes des communautés francophones et acadiennes accordent à ces enjeux. Elles ont identifié trois priorités à l'échelle nationale, les voici : l'accès aux services de santé en français, l'équité salariale dans les secteurs privé et public et le système de garderies universel pour les francophones.

La consultation a révélé le grand besoin d'une action plus vigoureuse de la part du gouvernement canadien afin de voir au développement et à l'épanouissement des femmes francophones et acadiennes et du Canada.

¹ « L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers ensembles de personnes — femmes, hommes ou autres. L'identité individuelle est déterminée par une multitude de facteurs en plus du sexe, par exemple la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle. D'où l'ajout du mot « plus », signifiant que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais considère aussi les autres facteurs qui les recoupent. » (Condition féminine Canada, 2018).

Remerciements

L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) souhaite remercier tous ceux et celles qui ont répondu au sondage dans le cadre de l'enquête pancanadienne sur les enjeux des femmes francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire au Canada.

Nous tenons également à remercier Linda Cardinal de l'Université d'Ottawa et de l'Université de l'Ontario français, de son appui à l'étape de la préparation des questions du sondage et du rapport. Nous remercions aussi Anne Robineau et Josée Guignard Noël de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques qui ont participé à la révision du rapport rédigé par l'AFFC.

Nous remercions aussi les organismes de la francophonie canadienne pour leur appui continu et la diffusion du sondage au sein de leurs réseaux. Cet appui est indispensable à la réussite et à l'épanouissement des femmes des communautés francophones et acadiennes.

Finalement, des remerciements s'adressent aux membres de l'équipe de l'AFFC qui ont contribué au développement et à la finalisation de ce rapport d'enquête : Soukaïna Boutiyeb, Christelle Desforges, Alexandra Lafontaine, Johanne Laurent, Gabrielle Lemire, Audrey Levesque, Nathalie Morgan, Faïna Ramdani et Marika Vachon-Plante.

Introduction

Selon le recensement de 2016, plus de 10,3 millions de Canadiennes et de Canadiens parlent français, dont 2,7 millions qui vivent en milieu minoritaire au Canada². L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) est porte-parole de plus de 1,5 million de femmes francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire auprès des gouvernements et de ses partenaires afin de faire connaître leurs préoccupations et besoins. L'organisme a pour mandat de travailler de concert avec 14 organismes établis dans huit provinces et un territoire³ à la sensibilisation ainsi qu'à la promotion du rôle et de la contribution de ces femmes au sein de leurs communautés et à la dualité linguistique au pays. Tel que stipulé sur le site Web, ses buts sont : 1) d'appuyer les organismes provinciaux et territoriaux des femmes de la francophonie canadienne dans leur développement et dans la prestation de services aux femmes francophones; 2) de sensibiliser le public canadien, les organismes francophones et acadiens et les diverses instances gouvernementales au rôle, à la contribution et aux besoins des femmes de la francophonie canadienne; 3) de soutenir la concertation et la collaboration de ses membres et de ses partenaires pour l'avancement de ses dossiers qui traitent des enjeux des femmes de la francophonie canadienne; 4) de promouvoir l'éducation et le leadership sous toutes ses formes chez les femmes francophones, et 5) de proposer et s'associer à des recherches qui documentent la situation des femmes de la francophonie canadienne.

Le sondage effectué auprès des femmes francophones et acadiennes à l'été 2019 marque une étape importante au sein de la francophonie au pays. À ce jour, aucune consultation pour identifier les enjeux spécifiques à ces femmes n'avait encore été réalisée. En raison de l'absence de données sur les préoccupations des femmes francophones et acadiennes les besoins de celles-ci ne sont pas pris en compte par le gouvernement. À preuve, les priorités de la classe politique ne concordent pas toujours avec celles des femmes francophones et acadiennes, et ce, bien qu'elles constituent plus de la moitié de la population au sein des communautés francophones au Canada (Cardinal et Cox, 2005).

Pour en prendre la pleine mesure, l'AFFC a alors décidé de sonder les femmes francophones et acadiennes du Canada sur les enjeux qu'elles estimaient prioritaires.

² Selon la variable linguistique de la connaissance des langues officielles.

³ Le Yukon

Le contexte des élections fédérales en 2019 a d'ailleurs, été le moment déclencheur favorisant une réflexion sur l'état des politiques publiques envers la condition féminine. L'AFFC en a profité pour élargir la réflexion sur les actions à mener pour améliorer les conditions des femmes en milieu minoritaire francophone à court, moyen et long termes en établissant une liste de priorités. Cette réflexion était déjà amorcée à travers les actions de l'AFFC et de ses organisations membres qui gèrent plusieurs programmes et projets. Par exemple, le programme Mentoraction mise sur le développement du leadership chez les femmes par l'organisation d'ateliers et par l'entremise de jumelage entre des femmes leaders dans leur communauté et des participantes au programme qui cherchent à développer leurs compétences en leadership. Un autre programme, FrancoZone, cherche à améliorer la transmission du français au sein des couples exogames. Habitée des partenariats, l'AFFC gère également un programme sur les aînées et les personnes aidantes, un programme né d'une initiative nationale « Ensemble pour le développement social des communautés francophones et acadiennes du Canada ». Quant au projet de renforcement des capacités, il vise à mettre en place des formations, partenariats et différentes activités de réseautage afin de renforcer les capacités organisationnelles des organismes membres de l'AFFC et de répondre efficacement aux besoins des femmes francophones et acadiennes du Canada.

Annuellement, l'AFFC souligne la Journée internationale des femmes avec l'événement intitulé l'Écho des femmes, cette activité vise à mobiliser les femmes francophones et acadiennes de partout au pays afin d'exprimer l'inquiétude quant aux inégalités qui persistent, notamment dans le monde du travail. L'offre d'une trousse d'accompagnement épaulé les organismes membres dans leurs activités du 8 mars dans leurs provinces et territoires respectifs.

Enfin, un dernier exemple des actions menées par l'AFFC est la création, en 2017, d'un espace de réflexion et d'affirmation des femmes de la francophonie canadienne à travers la publication du magazine PrésentEs!. Le magazine a exploré plusieurs thématiques telles que l'intersectionnalité, la culture, le leadership, l'entrepreneuriat, le rôle des personnes aidantes, la diversité, les sports, l'engagement politique et le 50^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*⁴.

⁴ Pour lire les magazines, consultez les archives de PrésentEs! sur le site Web de l'AFFC : https://affc.ca/categorie_publications/presentes/

Forte de son expérience de terrain, ses actions et sa réflexion sur la condition féminine, l'AFFC a établi une liste de neuf priorités : (1) l'accès aux services de santé en français, (2) le soutien et les programmes à l'intention des personnes aidantes, (3) l'équité salariale dans les secteurs privé et public, (4) la parité homme-femme en politique, (5) l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), (6) les immigrantes francophones, (7) la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, (8) le système de garderies universel pour les francophones, et (9) le financement des organismes pour les femmes francophones.

Ces priorités ont été déterminées en fonction des champs d'action des organismes membres de l'AFFC ainsi que de ses projets et programmes. Afin de s'assurer que les enjeux identifiés reflètent adéquatement les réalités des organismes membres de l'AFFC, ceux-ci ont été présentés aux membres du conseil d'administration. Pour rédiger les énoncés de priorités, l'AFFC a effectué une revue de la littérature⁵ sur ces neuf enjeux. Elle a ensuite sondé les femmes sur ces mêmes enjeux prioritaires pour l'organisme, et présente les résultats dans le cadre de ce rapport. Ainsi, le présent rapport fournit des renseignements sur les priorités de plus de 400 femmes francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire. Ce sondage est la première enquête pancanadienne en son genre développée par et pour les femmes francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire.

Le rapport comprend trois parties. Dans un premier temps, il présente des caractéristiques sociodémographiques des femmes dans la francophonie canadienne. Dans un deuxième temps, il expose la méthodologie utilisée en vue de sonder les femmes francophones et acadiennes du Canada. Dans un troisième temps, il décrit les résultats du sondage en fonction des neuf priorités énumérées plus haut et résume les actions et les mesures concrètes priorisées par les répondantes au sondage. En conclusion, le rapport revient sur la démarche qui a mené l'AFFC à tenir cette enquête pancanadienne et explore les stratégies d'action qui pourront être déployées en collaboration avec ses

⁵ Plus d'une soixantaine d'écrits académiques, d'études, d'articles de journaux et de sites de référence ont ainsi été recensés.

organisations membres et un ensemble d'acteurs et partenaires qui ont à cœur la condition des femmes des communautés francophones et acadiennes.

1. Mise en contexte – Les communautés francophones et acadiennes au féminin

Les communautés francophones et acadiennes sont enracinées dans l'histoire du pays. Elles sont reconnues comme des communautés minoritaires de langue officielle. Selon le recensement de 2016, les femmes francophones constituent près de 55 % des locuteurs au sein de ces communautés (Tableau 1) et 52 % des francophones ayant le français comme première langue officielle parlée (PLOP) (Tableau 2). Les locuteurs font référence aux personnes qui sont capables de soutenir une conversation en français. Nous tenons à utiliser cette variable, car elle reflète une réalité que nous observons de plus en plus dans nos communautés, celle de la participation plus grande de personnes qui n'ont ni le français comme langue maternelle, ni comme première langue officielle parlée (PLOP). Par exemple, il peut s'agir de personnes immigrantes qui connaissent le français et qui s'intègrent à nos communautés mais dont le français n'est pas leur langue maternelle ou officielle dans leur pays d'origine. Il peut s'agir aussi de personnes nées au Canada et qui connaissent le français, mais dont la langue maternelle est soit l'anglais, une langue autochtone ou une langue « immigrante ». En ce sens, notre position rejoint celle de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) sur la préférence quant à l'utilisation de cette variable⁶ et qui est, selon nous, plus inclusive. Cependant, dans le milieu de la recherche, c'est surtout la première langue officielle parlée (PLOP) qui est largement utilisée pour définir un francophone vivant en situation minoritaire de façon plus inclusive, car cette variable est calculée, entre autres, à partir de la langue maternelle, la connaissance des langues et la langue parlée le plus souvent à la maison. Malgré l'utilisation de ces différentes variables, les grandes tendances démographiques restent les mêmes.

⁶ FCFA (2018). « Billet d'actualité. Histoire de chiffres et de réalités ». (En ligne) <https://fcfa.ca/billet-de-blogue-histoire-de-chiffres-et-de-realites/>

Tableau 1 – Provenance des locuteurs francophones⁷ vivant en milieu minoritaire⁸ selon le sexe⁹

Provinces / Territoires	Locuteurs francophones			Total de la population féminine	Locutrices francophones/ Population féminine (Poids relatif en %)
	Femmes	Hommes	Total		
Terre-Neuve-et-Labrador	15 425	10 640	26 065	263 370	5,9
Île-du-Prince-Édouard	10 360	7 600	17 960	72 480	14,3
Nouvelle-Écosse	53 860	42 225	96 085	469 830	11,5
Nouveau-Brunswick	164 435	148 660	313 095	375 845	43,8
Ontario	847 245	683 200	1 530 445	6 808 990	12,4
Manitoba	60 060	49 885	109 945	637 520	9,4
Saskatchewan	28 345	23 550	51 895	544 135	5,2
Alberta	142 475	126 125	268 600	2 006 140	7,1
Colombie-Britannique	175 260	141 475	316 735	2 343 015	7,5
Yukon	2 690	2 300	4 990	17 660	15,2
Territoires du Nord-Ouest	2 320	2 020	4 340	20 325	11,4
Nunavut	750	830	1 580	17 490	4,3
Total (Canada hors Québec)	1 503 225	1 238 510	2 741 735	13 576 805	11,1
% de francophones	54,8 %	45,2 %	100 %	-	-

Le Tableau 1 montre que les femmes francophones et acadiennes vivent en majorité en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique et en Alberta. L'Ontario comprend le plus grand nombre de locutrices francophones, alors qu'elles ont un poids relatif plus élevé au Nouveau-Brunswick. Un peu plus de quatre femmes sur dix au Nouveau-Brunswick peut soutenir une conversation en français, comparativement à une femme sur dix en Ontario. C'est au Nunavut qu'on recense le moins de femmes francophones au Canada. C'est aussi le seul territoire où le nombre de locuteurs francophones dépasse celui des locutrices francophones.

⁷ Désigne les personnes pouvant soutenir une conversation en français.

⁸ Désigne les milieux francophones en situation minoritaire.

⁹ Statistique Canada, *Recensement de la population*, 2016.

Tableau 2 – Provenance des francophones¹⁰ vivant en situation minoritaire selon le sexe, provinces et territoires, 2016¹¹

Provinces / Territoires	Francophones selon la PLOP ¹²			Total de la population féminine	Francophones/ Population féminine (Poids relatif en %)
	Femmes	Hommes	Total		
Terre-Neuve-et-Labrador	1 133	1 295	2 430	263 370	0,4
Île-du-Prince-Édouard	2 510	2 158	4 668	72 480	3,5
Nouvelle-Écosse	15 070	14 300	29 370	469 830	3,2
Nouveau-Brunswick	119 775	114 275	234 055	375 845	31,9
Ontario	292 270	258 330	550 600	6 808 990	4,3
Manitoba	21 215	19 765	40 978	637 520	3,3
Saskatchewan	7 403	7 033	14 440	544 135	1,4
Alberta	38 455	41 388	79 838	2 006 140	1,9
Colombie-Britannique	32 488	31 843	64 320	2 343 015	1,4
Yukon	793	843	1 638	17 660	4,5
Territoires du Nord-Ouest	575	665	1 240	20 325	2,8
Nunavut	260	365	630	17 490	1,5
Total (Canada hors Québec)	531 935	492 258	1 024 198	13 576 805	3,9
% de francophones	51,9 %	48,1 %	100 %	-	-

Selon le recensement de 2016, les femmes constituent 52 % de la population francophone au Canada (Tableau 2). Comme pour la connaissance des langues officielles, la majorité des femmes francophones selon la PLOP vivent en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique, mais aussi en Alberta. Même si l'Ontario compte le plus grand nombre de femmes francophones, c'est au Nouveau-Brunswick qu'elles ont un poids relatif (31,9 %) le plus élevé (Tableau 2).

¹⁰ Selon la première langue officielle parlée (PLOP).

¹¹ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

¹² Le nombre de francophones a été calculé selon la réponse unique (français seulement) et la moitié de ceux ayant à la fois le français et l'anglais.

Le Tableau 3 porte sur les différents groupes d'âge auxquels appartiennent les locutrices francophones vivant en milieu minoritaire au Canada.

Tableau 3 – Âge des locutrices francophones vivant en milieu minoritaire

Groupes d'âge	Locutrices francophones	En %
0-14 ans	275 690	18,4
15-24 ans	261 500	17,4
25-44 ans	428 565	28,5
45-64 ans	354 930	23,6
65-74 ans	112 760	7,5
75 ans et plus	69 775	4,6
Total	1 503 220	100

Les données montrent aussi que la majorité des femmes ayant déclaré parler français sont âgées de 25 à 64 ans.

Tableau 4 – Âge des francophones¹³ vivant en milieu minoritaire, Canada hors Québec, 2016¹⁴

Groupes d'âge	Francophones selon la PLOP¹⁵	En %
0 à 14 ans	65 038	12,2
15 à 24 ans	51 425	9,7
25 à 44 ans	129 940	24,4
45 à 64 ans	170 480	32,0
65 à 74 ans	66 025	12,4
75 ans et plus	49 020	9,2
Total - Âge	531 935	100

En 2016, au Canada hors Québec, un peu plus de la moitié des femmes francophones selon la PLOP sont âgées de 25 à 64 ans.

Le profil des femmes francophones et acadiennes ne se limite pas à leur province, à leur territoire et à leur âge. Il est important de souligner que la francophonie canadienne

¹³ Selon la première langue officielle parlée (PLOP).

¹⁴ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

¹⁵ Le nombre de francophones a été calculé selon la réponse unique (français seulement) et la moitié de ceux ayant à la fois le français et l'anglais.

est plurielle. Selon le dernier recensement de la population canadienne, 16,1 % des femmes appartiennent à une minorité visible, 13,5 % des femmes aptes à s'exprimer en français en situation minoritaire sont issues de l'immigration et 4,8 % des femmes sont autochtones (Tableau 5).

Tableau 5 – Profil ethnoculturel des locutrices francophones vivant en milieu minoritaire par province et par territoire

Provinces / Territoires	Femmes autochtones (en %)	Femmes immigrantes (en %)	Femmes appartenant à une minorité visible (en %)
Terre-Neuve-et-Labrador	10,2	3,7	3,0
Île-du-Prince-Édouard	1,8	4,2	2,9
Nouvelle-Écosse	8,8	5,7	5,5
Nouveau-Brunswick	3,5	2,6	1,9
Ontario	3,8	15,7	19,8
Manitoba	16,6	8,1	11,4
Saskatchewan	10,8	8,4	11,1
Alberta	4,6	15,8	17,5
Colombie-Britannique	4,5	18,4	18,5
Yukon	9,9	8,6	6,9
Territoires du Nord-Ouest	19,0	6,5	8,0
Nunavut	24,0	10,7	12,0
Canada hors Québec	4,8	13,5	16,1

En Colombie-Britannique, les femmes immigrantes représentent 18,4 % des locutrices francophones, soit près de deux femmes sur dix. Elles constituent respectivement 15,8 % et 15,7 % des locutrices francophones de la province de l'Alberta et de l'Ontario. Par ailleurs, notons que 24 % des femmes autochtones parlent français au Nunavut et 19 % des femmes autochtones sont des locutrices francophones aux Territoires du Nord-Ouest. Les données montrent aussi que 16,6 % des femmes parlant français au Manitoba sont autochtones. Un pourcentage plus important que dans les autres provinces, où elles sont généralement en deçà de 10 %. Finalement, 16,1 % des locutrices francophones vivant en milieu minoritaire appartiennent à un groupe de minorité visible. Il est cependant important de souligner que les provinces des Maritimes se démarquent avec un faible taux de femmes de locutrices francophones appartenant à un groupe de minorité visible (Tableau 5).

Tableau 6 – Profil ethnoculturel des francophones¹⁶ vivant en milieu minoritaire, provinces et territoires, 2016

Provinces / Territoires	Femmes autochtones (en %)	Femmes immigrantes (en %)	Femmes appartenant à une minorité visible (en %)
Terre-Neuve-et-Labrador	14,9	12,3	7,5
Île-du-Prince-Édouard	1,6	4,2	1,8
Nouvelle-Écosse	14,3	5,1	3,7
Nouveau-Brunswick	3,4	1,9	1,4
Ontario	5,2	15,7	15,6
Manitoba	20,1	9,4	9,5
Saskatchewan	9,2	12,3	13,2
Alberta	4,4	22,4	21,5
Colombie-Britannique	4,9	25,1	16,9
Yukon	6,5	9,2	3,9
Territoires du Nord-Ouest	11,0	6,8	5,9
Nunavut	19,2	11,5	13,7
Canada hors Québec	5,6	13,0	12,2

Selon le recensement de 2016, chez les femmes francophones selon la PLOP et vivant en milieu minoritaire, 5,6 % sont des femmes ayant une identité autochtone, 13 % sont issues de l’immigration, et 12,2 % appartiennent à une minorité visible (Tableau 6).

C’est la province du Manitoba et le territoire du Nunavut qui ont le pourcentage de femmes francophones ayant une identité autochtone le plus élevé. Les provinces de la Colombie-Britannique et de l’Alberta, quant à elles, ont le pourcentage le plus élevé de femmes francophones issues de l’immigration, mais aussi celles appartenant à une minorité visible (Tableau 6).

Les études montrent que les femmes francophones et acadiennes du Canada sont les véritables piliers des milieux minoritaires francophones et celles-ci réalisent un travail important de transmission de la langue et de la culture souvent méconnu. Les enjeux auxquels elles font face, en raison de leurs minorisations, sont des sujets indispensables lorsqu’il est question de l’avancement des femmes au Canada. Par conséquent, il est

¹⁶ Selon la première langue officielle parlée (PLOP). Le nombre de francophones a été calculé selon la réponse unique (français seulement) et la moitié de ceux ayant à la fois le français et l’anglais.

primordial qu'une enquête pancanadienne sur les priorités des femmes francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire au Canada soit menée. Il est temps que la population canadienne soit mise au courant des réalités et des enjeux qui touchent directement les femmes francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire et que les instances politiques et publiques réagissent et agissent pour améliorer le bien-être en français de cette population souvent oubliée et marginalisée.

2. Méthodologie

Il est important de réitérer que les femmes francophones et acadiennes vivent une double minorisation en étant femmes et francophones. Cependant, elles sont plusieurs à vivre plus d'une double minorisation en raison de leurs identités et leurs réalités diverses. Ainsi, nous avons cru nécessaire d'employer une approche intersectionnelle dans la création du sondage afin d'être en mesure de représenter les différents profils identitaires des répondantes et non seulement le profil ethnoculturel de celles-ci.

2.1. Choix des variables

Dans le but d'obtenir un portrait complet de l'opinion des femmes francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire, l'AFFC a eu recours à plusieurs types de questions ouvertes (avec possibilité d'ajouter des commentaires) et fermées sur les neuf enjeux prioritaires énumérés plus haut (voir aussi le questionnaire en annexe). Le présent rapport fait l'analyse de données quantitatives en fonction de l'âge des répondantes, de leur province ou territoire de résidence, de leur milieu de vie (urbain ou rural), de leur appartenance à un groupe minorisé (lié à une situation de handicap, une appartenance ethnoculturelle, une identité sexuelle, une couleur de peau, etc.), de leur niveau de scolarité et de données qualitatives et quantitatives, telles que leurs enjeux prioritaires en vue des élections et leur taux de satisfaction vis-à-vis des services actuels ou encore leur taux d'adhésion vis-à-vis d'un énoncé.

2.2. Le sondage

L'AFFC a décidé de consulter les femmes francophones et acadiennes à l'aide d'un sondage en ligne. Les questions ont été rédigées à partir des neuf enjeux prioritaires

identifiés préalablement à travers une revue de littérature sur ces enjeux et les actions de l’AFFC et de ses organismes membres. Le nombre de questions a été limité à dix afin que la longueur du questionnaire ne soit pas un obstacle à la participation. Une fois complété et validé par les membres de l’AFFC, le questionnaire a été revu par Linda Cardinal de l’Université d’Ottawa et de l’Université de l’Ontario français.

2.3. Collecte des données

Le sondage a été mis en ligne, en français uniquement, du 26 juin au 4 août 2019. Il était ouvert à toutes personnes s’identifiant comme femme francophone vivant en milieu minoritaire. L’AFFC a utilisé un outil d’enquête intégré à son site Internet pour administrer le sondage. Le partage du sondage et les réponses obtenues à celui-ci se sont faits sur une base volontaire. Pour rejoindre cette population, nous avons sollicité l’appui de nos organismes membres et de nos partenaires afin qu’ils le distribuent au sein de leurs réseaux. Nous avons ciblé les organismes dont les mandats se rapportent aux priorités dans le cadre du sondage.

Pour rejoindre un maximum de femmes francophones et acadiennes de l’ensemble des provinces et territoires, l’AFFC a partagé le lien vers son sondage avec plus de 200 organismes et institutions offrant potentiellement des services aux femmes francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire¹⁷. L’AFFC s’est assurée de rejoindre une pluralité de femmes, ciblant notamment des organismes de femmes autochtones, de femmes immigrantes ou encore de femmes vivant en milieu rural. Ceux-ci ont été contactés par l’AFFC puis invités à mobiliser leurs membres à participer au sondage. Le réseau de partenaires de l’AFFC ainsi que ses organismes membres ont également été mobilisés dans la promotion de ce sondage en ligne. De plus, le sondage a été publicisé dans les médias sociaux de l’AFFC, soit Facebook, Twitter et Instagram. Finalement, par l’intermédiaire d’un communiqué de presse, l’AFFC a rejoint des stations de radio, des journaux, des stations de télévision et des sites Internet d’information. Il en est résulté sept entrevues. En plus de cette visibilité médiatique, certains médias ont relayé le sondage sur leurs plateformes.

¹⁷ Cette liste a été constituée par l’AFFC à partir des listes des organismes membres de l’AFFC.

3. Résultats du sondage et analyse des données

Dans cette section, nous dressons en premier lieu le portrait démographique des femmes francophones et acadiennes ayant répondu au sondage. S'en suit l'élaboration des résultats aux questions du sondage qui portent sur l'accès aux services de santé en français, le soutien et les programmes pour les personnes aidantes, l'équité salariale dans les secteurs privé et public, la parité homme-femme en politique, l'application de l'Analyse comparative entre les sexes plus aux politiques gouvernementales, les immigrantes francophones, la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, le système de garderies universel pour les francophones, et le financement des organismes de femmes francophones. Enfin, cette section se termine avec l'analyse des enjeux prioritaires de ces femmes.

3.1. Portrait des répondantes

Ce sont 460 personnes qui ont répondu au sondage. Toutefois, dans le cadre de cette enquête et en lien avec la mission de l'AFFC, seules les réponses des femmes francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire ont été retenues, ce qui totalise 402 répondantes. Ainsi donc, 58 personnes ayant répondues ont été exclues puisqu'elles ne s'identifiaient pas comme étant femmes francophones ou acadiennes vivant en milieu minoritaire¹⁸. Le Tableau 7 montre que le plus grand nombre des répondantes sont de l'Ontario (137), suivi de la Nouvelle-Écosse (72), de la Colombie-Britannique (50), de l'Alberta (40), du Nouveau-Brunswick (25) et du Manitoba (22).

¹⁸ Plus précisément, soit ce sont des hommes qui ont répondu au sondage, soit ce sont des femmes qui ne vivaient pas en contexte minoritaire francophone.

Tableau 7 – Provenance des répondantes

Provinces/ Territoires	Nombre de locutrices francophones et acadiennes	Pourcentage (%)
Alberta	40	10,0
Colombie-Britannique	50	12,4
Île-du-Prince-Édouard	16	4,0
Manitoba	22	5,5
Nouvelle-Écosse	72	17,9
Nouveau-Brunswick	25	6,2
Nunavut	4	1,0
Ontario	137	34,1
Saskatchewan	14	3,5
Terre-Neuve-et-Labrador	6	1,5
Territoires du Nord-Ouest	5	1,2
Yukon	11	2,7
TOTAL	402	100

Pour ce sondage, le nombre de répondantes vivant en Nouvelle-Écosse est supérieur au nombre de répondantes vivant au Nouveau-Brunswick, résultats que nous avons cru important de souligner puisque la population féminine francophone est plus nombreuse au Nouveau-Brunswick qu'en Nouvelle-Écosse.

Le Tableau 8 montre que la majorité des femmes qui a répondu au sondage sont âgées entre 25 et 64 ans (74,8 %). Elles sont 50,5 % à avoir entre 25 et 44 ans.

Tableau 8 – Âge des répondantes

Groupe d'âge	Nombre de réponses	Pourcentage (%)
18 à 24	31	7,7
25 à 44	203	50,5
45 à 64	138	34,3
65 à 74	26	6,5
75 à 78	4	1,0
TOTAL	402	100

3.1.1 Caractéristiques des répondantes

Le Tableau 9 ci-dessous donne un aperçu des caractéristiques identitaires des répondantes; si elles vivent en situation de handicap, si elles font partie d'un groupe de minorité visible, si elles sont immigrantes, autochtones (d'une Première Nation, Métis ou Inuit), si elles font partie de la communauté LGBTQIA2S+ ou si elles s'identifient autrement. Il faut souligner que cette question était ouverte et que les répondantes ont pu choisir plus d'une réponse. De plus, l'option *Autre* a pu être utilisée dans les cas où une identité était manquante.

Tableau 9 – Profil identitaire des répondantes

Réponses proposées	Nombre de réponses	Pourcentage (%)
Handicap	7	1,7
Minorité visible	22	5,5
Immigrante	51	12,7
Première Nation, Métis ou Inuit	8	2,0
Communauté LGBTQIA2S+	17	4,2
Aucune de ces réponses	242	60,2
Autres	55	13,7
Veuillez préciser	Acadienne, francophone minoritaire, Conjointe d'un homme de minorité visible - musulman, huron, fille d'immigrants, professionnelle, Famille adoptive, multi religion, famille nombreuse, etc.	
TOTAL	402	100

Comme le Tableau 9 l'indique, les répondantes vivent comme femmes francophones et acadiennes en situation minoritaire, mais plus important, en raison de la pluralité de celles-ci, elles vivent aussi comme femmes francophones vivant en situation de handicap (1,7 %), comme femmes francophones d'une minorité visible (5,5 %), comme femmes francophones immigrantes (12,7 %), comme femmes francophones autochtones (2,0 %) et comme femmes francophones de la communauté LGBTQIA2S+ (4,2 %). L'identité et les réalités de ces femmes ne se limitent pas à ces chiffres. L'échantillonnage démontre que 13,7 % des répondantes choisissent de s'identifier autrement que les choix

disponibles. Certaines d'entre elles s'identifient comme Acadienne, francophone minoritaire, conjointe d'un homme de minorité visible, fille d'immigrants, famille adoptive, etc. Pour ces dernières, l'environnement dans lequel elles vivent influence leurs réalités et le groupe auquel elles s'identifient. Ces résultats permettent de constater que les femmes francophones et acadiennes vivent une situation de minorisation en tant que femme, mais celle-ci n'est pas détachée des rapports de différenciation au sein desquels se trouvent également leur conjoint et leur famille. Leurs réalités ne se limitent pas à elles. De plus, ceux-ci confirment à quel point le profil identitaire et les réalités des femmes francophones et acadiennes sont multiples et doivent être pris en compte par les instances politiques et publiques afin que ces dernières puissent prendre des décisions qui reflètent leurs accès différenciés aux services en français pour ces personnes.

3.2. Le niveau de satisfaction des femmes francophones et acadiennes du Canada

3.2.1 L'offre de services de santé en français

Les chercheurs s'accordent à dire que l'offre de soins de santé en français est un élément essentiel pour assurer l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire et d'appuyer leur développement (Bouchard et al., 2012; Drolet et al., 2017). Il est primordial d'éliminer les barrières linguistiques aux soins de santé qui persistent à ce jour, puisque le bilinguisme d'une personne qui demande un service de santé en français ne devrait pas nuire à son droit de le recevoir dans sa langue. Quand vient le temps d'exprimer des sentiments, d'apporter des nuances ou d'identifier des symptômes, l'absence d'offre de services en français constitue un enjeu important, qui peut conduire jusqu'à de mauvais diagnostics (Cardinal et al., 2018).

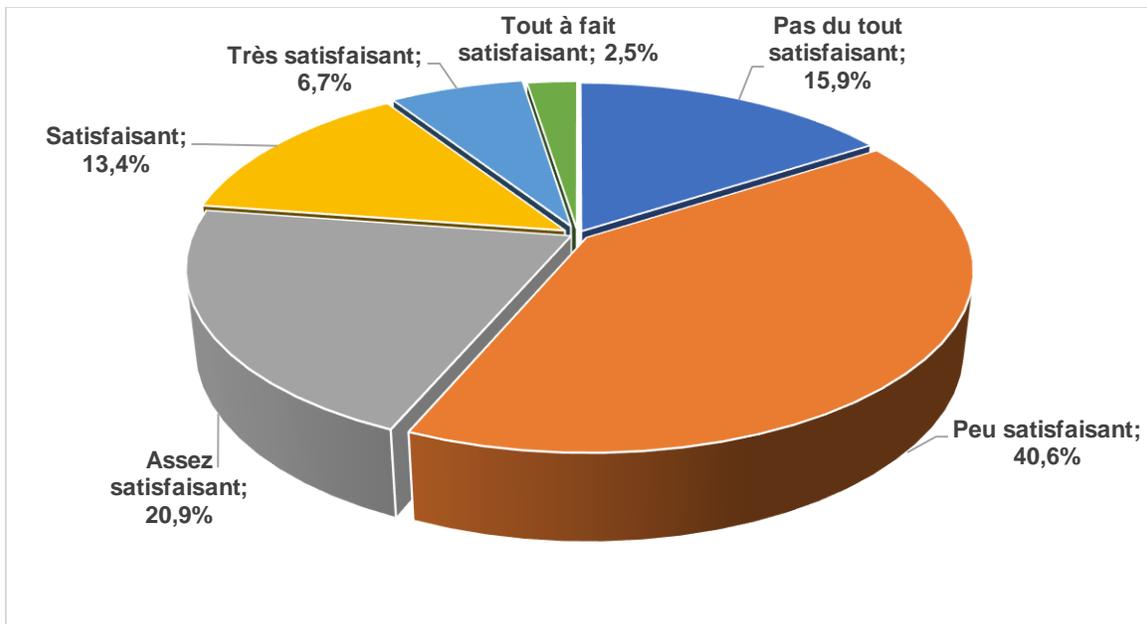


Figure 1 – Niveau de satisfaction des femmes francophones et acadiennes du Canada à l’égard des services de santé en français

L’AFFC a voulu mesurer le niveau de satisfaction des femmes francophones et acadiennes au sujet de l’offre de services de santé en français pour savoir s’ils répondent à leurs besoins et à ceux de leurs familles. La Figure 1 présente les réponses obtenues au sujet du niveau de satisfaction des femmes francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire au Canada à l’égard des services de santé en français.

La Figure 1 montre que 56,5 % des répondantes sont soit pas du tout ou pas satisfaites (15,9 % pas du tout satisfaisant et 40,6 % peu satisfaisant), suivi de 34,3 % qui sont moyennement satisfaites (20,9 % assez satisfaisant et 13,4 % satisfaisant) de l’offre de services en français à leur égard. Seulement 9,2 % des répondantes déclarent être tout à fait ou très satisfaites (6,7 % très satisfaisant et 2,5 % tout à fait satisfaisant) des services de santé en français. Dans l’ensemble les répondantes ne sont pas satisfaites des services de santé en français dans leur milieu. Les données ne montrent pas de distinctions selon l’âge. Quel que soit l’âge, les répondantes sont peu satisfaites, à l’exception du Nouveau-Brunswick où elles déclarent être assez satisfaites.

Cette majorité de répondantes qui ne sont pas satisfaites des services de santé en français ne surprend pas l’AFFC. Mentionnons que l’article 41 de la *Loi sur les langues officielles* impose une obligation aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises

des mesures positives pour mettre en œuvre l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. L'offre de services de santé en français aux femmes francophones devrait faire l'objet de mesures positives conformément à l'engagement du gouvernement canadien à l'article 41. Les résultats du sondage confirment que les femmes francophones et acadiennes du Canada sont en droit d'exiger des services en français, de qualité égale aux services en anglais et dans des conditions d'accès similaires, quelle que soit leur situation (Bouchard et al., 2012).

3.2.2 La prestation de services aux personnes aidantes

Près d'une personne sur deux au Canada, au cours de sa vie, donnera des soins à un membre de sa famille ou à un ami ayant un problème de santé de longue durée, une incapacité ou des problèmes liés au vieillissement (Sinha, 2013). L'AFFC a donc voulu vérifier si le récent ajout d'un crédit d'impôt d'une valeur maximale de 6 986 \$ par le gouvernement du Canada constitue une mesure suffisante pour contribuer à soutenir économiquement les femmes francophones et acadiennes agissant comme personne aidante. Nous leur avons ainsi demandé quelles étaient leurs opinions de la gestion du dossier des personnes aidantes par le gouvernement fédéral. La Figure 2 présente les résultats des répondantes à la question.

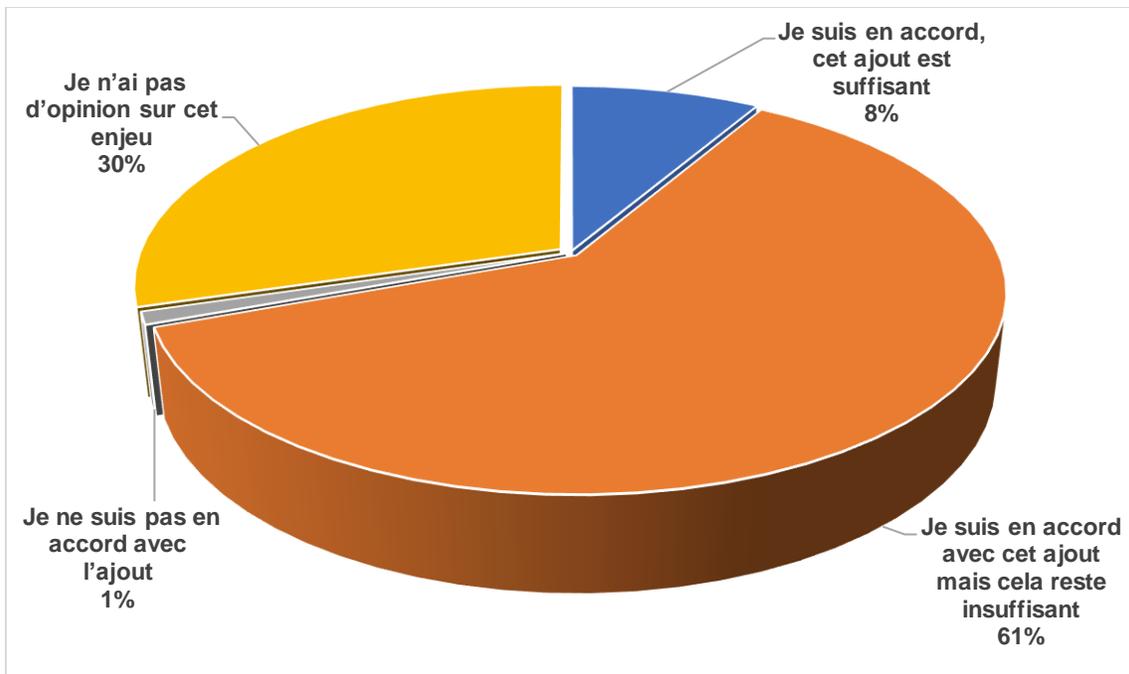


Figure 2 – Opinion des femmes francophones et acadiennes à l'égard de la proposition d'un crédit d'impôt pour les personnes aidantes par le gouvernement du Canada

Les données montrent que 8 % des répondantes considèrent que l'ajout d'un crédit d'impôt aux personnes aidantes et que le montant accordé par le gouvernement canadien est suffisant comparativement à 61 % qui sont d'accord qu'un tel crédit d'impôt est bénéfique, mais pensent que celui-ci est insuffisant pour soutenir les personnes aidantes. Notons que 30 % n'ont pas d'opinion sur cet enjeu. Parmi les hypothèses que nous pouvons formuler à partir de ce dernier résultat, nous pourrions dire que plus les répondantes sont en contact avec des personnes aidantes à travers le pays, plus elles seront au courant de l'importance de leur accorder un crédit d'impôt. Par contraste, moins elles seront en contact avec des personnes aidantes, moins elles seront au courant des enjeux associés au crédit d'impôt.

Par ailleurs, il faut aussi dire qu'un défi pour l'AFFC et ses organismes membres sur le terrain est d'amener les femmes à prendre conscience qu'elles jouent peut-être un rôle de personne aidante sans le savoir, entre autres lorsqu'elles donnent des soins à domicile. Ces soins ont un coût social et économique qui mérite d'être reconnu. Certes, le travail gratuit des femmes est un enjeu qui n'est pas nouveau en milieu minoritaire francophone. De nombreuses chercheuses ont, par le passé, souligné l'importance du travail de socialisation des femmes à la langue et à la culture (Garceau, 1993). Le

prolongement de ce travail dans le domaine du soin n'est donc pas surprenant, tant ce sont les femmes qui continuent d'avoir la charge du bien-être des membres de leur famille. La recherche montre que la majorité des personnes aidantes sont des femmes et qu'elles sont plus enclines que les hommes à consacrer un plus grand nombre d'heures par semaine à fournir des soins; il faut donc prendre en considération que cet enjeu affecte davantage les travailleuses, leur ajoutant une charge de travail supplémentaire. En effet, en plus des obligations familiales et des engagements personnels, la recherche a montré que la majorité (60 %) des aidants familiaux doivent également composer avec les exigences de leur emploi rémunéré (Sinha, 2013). Il faudrait embaucher 1,2 million de personnes à temps plein à l'échelle du Canada pour remplacer le travail effectué gratuitement par les personnes aidantes (Fast & Dosman, 2014).

L'analyse des réponses par provinces et territoires révèlent deux tendances. Dans un premier temps, les répondantes du Nunavut, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pas d'opinion à l'égard de la question du crédit d'impôt aux personnes aidantes. Dans un deuxième temps, les répondantes des autres provinces et territoires sont d'accord avec l'ajout et considèrent ce dernier insuffisant. La distinction mérite d'être soulignée, car elle peut orienter certaines actions futures de l'AFFC. L'une d'entre elles serait de comprendre si les personnes qui n'ont pas d'opinion sur cette question sont 1) indifférentes aux avantages fiscaux que ce crédit leur procurerait, 2) si elles préféreraient une rémunération pour leur travail de personne aidante ou 3) si elles manquent d'informations ou de connaissances pour se prononcer facilement sur cette question. S'il s'agit d'un manque d'informations ou de connaissances, des actions intégrées plus généralement dans un programme de littératie financière pourraient combler ce besoin de connaissances.

À noter que la réponse concernant l'ajout ou l'augmentation d'un crédit d'impôt est également la plus populaire parmi tous les groupes d'âge, les statuts linguistiques, les niveaux de scolarité et les régions (rurale et urbaine) des répondantes. Ainsi, considérant qu'une majorité de femmes francophones et acadiennes sont insatisfaites du crédit d'impôt actuel, il serait dans l'intérêt de tous les partis politiques de les écouter. Il leur revient de proposer des solutions concrètes pour soutenir les personnes aidantes francophones et acadiennes à travers le pays.

3.2.3 L'équité salariale

Une étude de 2017 (McKinsey & Compagnie) révèle que l'équité salariale dans les secteurs privé et public pourrait être bénéfique pour l'économie nationale. Pourtant en 2017, le gouvernement canadien révélait que pour chaque dollar gagné par les hommes, les femmes canadiennes gagnaient 88,5 cents (calcul réalisé à partir du salaire horaire des travailleurs à temps plein). L'AFFC a demandé aux femmes francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire d'indiquer quelle(s) mesure(s) devrai(en)t être prise(s) par le gouvernement fédéral afin de mettre fin aux iniquités qui persistent dans le milieu du travail. La question visait à inciter les répondantes à faire part de leurs idées et pistes d'action. Plus de 300 pistes d'action ont été suggérées. La Figure 3 est un nuage de mots qui représente les réponses les plus fréquemment obtenues regroupées par enjeu.

Puis, le Tableau 10 propose une analyse de ces réponses pour mieux identifier celles qui sont « opérationnalisables » à court, moyen et long termes.



Figure 3 – Pistes d’actions proposées par les femmes francophones et acadiennes en matière d’équité salariale

Les mots-clés exposés dans la Figure 3 regroupent les différentes pistes d'actions proposées par les répondantes. Différentes idées et commentaires généraux ont été regroupés sous un premier sujet, soit l'*équité salariale*. En voici un exemple : « qu'à compétence égale les salaires devraient être égaux ». Un deuxième exemple va comme suit : « le fait de reconnaître et de réviser les salaires des femmes à la hausse, ou encore de responsabiliser les entreprises pour atteindre l'équité, non seulement entre les sexes, mais aussi de façon générale entre les employés et les hauts dirigeants ».

Un deuxième sujet abordé par les répondantes a été la revendication d'une *réforme de la loi fédérale* avec plus de « mordant » afin de mettre fin aux injustices et de rendre l'équité salariale dans les secteurs public, parapublic et privé obligatoires. Les réponses reçues sont généralement sans équivoque. En voici deux exemples, le premier : « Cela devrait devenir un enjeu légal. Soit, vous payez les femmes équitablement, soit, vous payez des pénalités au gouvernement qui les retourne aux femmes. [...] ». Et d'ajouter : « Si leur modèle d'entreprise ne permet pas de payer les femmes équitablement, c'est que leur modèle est fautif et [non] durable ». Et le second : « Admettre que les salaires ne sont pas égaux, expliquer pourquoi et adopter un système/une politique pour assurer que les employeurs paient leurs [employés] hommes et femmes (et minorités visibles et sexuelles) de façon égale, selon leur expérience (et autres critères non discriminatoires) ».

La question de *transparence salariale* a aussi été un sujet abordé par les répondantes. Plusieurs solutions concrètes ont été présentées pour y arriver. Pour illustrer ce sujet, voici deux pistes de solutions plutôt représentatives. La première est que « les entreprises devraient avoir à fournir des données de salaire des hommes et des femmes. Une tendance serait facilement remarquable ainsi. Elles pourraient se faire [contrôler] au hasard, tout comme c'est le cas par l'Agence du revenu du Canada ». La deuxième stipule pour sa part que :

[L]es employeurs affichent le salaire offert dans leurs offres d'emploi et que ceux-ci soient liés à une grille préétablie selon l'expérience et le niveau d'étude au lieu de laisser le salaire « à discuter », car je pense que les employeurs savent très bien combien ils peuvent payer et cela contribuerait à mettre en quelque sorte, les hommes et les femmes sur un même pied d'égalité.

La piste d'action de mettre en place des *sanctions plus sévères* pour les employeurs fautifs a également été proposée par les répondantes. Celles-ci parlent d'instaurer des pénalités financières ou autres mesures fiscales punitives pour obliger les employeurs canadiens à respecter l'équité salariale entre les femmes et les hommes. Dans le même ordre d'idée, la piste d'action d'ajouter des *incitatifs financiers* a été suggérée par les répondantes. Les suggestions récoltées prennent principalement deux formes, la première porte sur des incitatifs accordés aux provinces et aux entreprises qui pourraient avoir accès à des subventions, des bonus, des déductions fiscales ou encore courir la chance de faire partie d'un « palmarès » des 100 meilleures entreprises à offrir des salaires égaux. La deuxième implique de possibles incitatifs, cette fois accordés directement aux femmes canadiennes, qu'il s'agisse d'instaurer des mesures compensatoires sur l'impôt à la source ou encore de :

[M]ultiplier les bourses d'études postsecondaires pour des femmes, de multiplier les subventions pour des femmes entrepreneures, de multiplier les opportunités de stages ou les expériences d'immersion pour des femmes dans des milieux typiquement masculins (dont en politique) ou de faire de la discrimination positive fondée sur le mérite, bien évidemment.

D'autres sujets ont été abordés de façon moins récurrente, mais ont néanmoins toute leur pertinence. Ils ont été regroupés sous les thèmes suivants : la *vérification accrue* des milieux de travail, la *valorisation du travail des femmes*, l'*éducation des employeurs*, l'octroi de *congé parental*, le *leadership féminin*, la *sous valorisation des emplois traditionnellement féminin*, la *sensibilisation de la population* (au sujet de l'équité salariale) et la *promotion des emplois non traditionnels pour les femmes*.

Pour mieux prendre en compte les pistes d'actions proposées par les répondantes au sondage, l'AFFC les a regroupées en stratégies d'action (Tableau 10). L'objectif est de planifier ces stratégies en s'appuyant sur ce qui est déjà amorcé dans certains projets et programmes de l'AFFC et de cibler les possibilités de nouvelles actions qui répondront aux attentes exprimées dans le sondage. Ces stratégies d'action constituent également une première étape pour identifier les acteurs clés, les partenaires et les groupes à sensibiliser ou auprès desquels il faut faire pression pour initier du changement en faveur de l'équité salariale. Parmi ces stratégies, l'AFFC en a identifié quatre :

Stratégie 1 : Plan de communication et développement d'un argumentaire

Stratégie 2 : Améliorer les conditions de travail par un cadre législatif plus contraignant

Stratégie 3 : Favoriser la conciliation travail-famille

Stratégie 4 : Lutter contre les formes de discrimination au travail

Tableau 10 – Stratégies liées aux pistes d'actions proposées par les femmes francophones et acadiennes en matière d'équité salariale

Stratégies	Objectifs	Moyens
1. Plan de communication et développement d'un argumentaire	Valorisation du travail des femmes Équité salariale Parité	Éducation Sensibilisation Leadership féminin Empowerment
2. Améliorer les conditions de travail par un cadre législatif plus contraignant	Transparence, grille salariale et registre des salaires Revenu minimum garanti et hausse du salaire minimum Équité salariale Parité	Inspection, vérification et/ou contrôle Incitatifs pour les femmes et/ou les employeurs, mesures compensatoires sur l'impôt Sanctions Système basé sur le mérite
3. Favoriser la conciliation travail-famille	Congé parental, transition après un congé de maternité et conciliation travail-famille Garderies universelles	
4. Lutter contre les formes de discrimination au travail	Accès équitable à l'emploi	Facteurs identitaires ayant un impact sur l'équité (ACS+) Emploi traditionnellement féminin Emploi non traditionnel

Pour conclure cette section, rappelons que l'équité salariale est un enjeu des droits de la personne et que le droit à l'égalité pour les femmes est enchâssé dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les Canadiennes sont donc en droit de s'attendre à ce qu'elles soient reconnues et entendues par le gouvernement fédéral au niveau de la parité dans l'emploi et le salaire (Langevin, 2010). Le Canada est en effet l'un des chefs de file mondiaux en matière d'égalité homme-femme, mais il n'affiche aucun progrès notable dans les deux dernières décennies. Il est temps que les partis politiques canadiens s'engagent à libérer le potentiel économique du Canada et à promouvoir l'égalité homme-femme sur le plan économique. Le PIB pourrait alors se voir augmenter de 150 milliards de dollars d'ici 2026, soit une augmentation annuelle de la croissance de 0,6 pour cent (McKinsey & Compagnie, 2017).

3.2.4 La parité hommes-femmes en politique

À l'image de la constitution de la population canadienne, les femmes devraient représenter la moitié des élus au Parlement du Canada et les postes qui leur sont confiés devraient être de qualité équivalente à ceux confiés à leurs collègues masculins. Ainsi, la composition des instances gouvernementales devrait refléter le tissu sociétal, donc compter parmi ses membres moins d'hommes et plus de femmes. À l'heure actuelle, les institutions politiques fédérales, notamment la Chambre des communes, sont loin de refléter la diversité de la population canadienne (Tremblay, 2000). Au rythme actuel, cela prendra plus de 90 ans avant qu'il y ait la parité à la Chambre des communes (Lore, 2017).

Lors des dernières élections tenues en octobre 2019, le parti Libéral a obtenu 157 sièges, ce qui représente 33,1% des votes alors que le parti Conservateur a obtenu 121 sièges avec 34,4% des votes. Pour sa part, le Bloc Québécois a obtenu 32 sièges, soit 7,7 % et finalement le Nouveau Parti démocratique (NPD) a obtenu 15,9% des votes et 24 sièges (Élections Canada, 2019).

La recherche a montré que les préjugés et les perceptions culturelles à l'égard des femmes en politique perdurent en plus de révéler que le manque de moyens financiers et les responsabilités familiales font partie des plus grands obstacles que doivent surmonter les femmes désireuses de se lancer en politique (Union interparlementaire, 2015). En outre, les femmes portent souvent plusieurs chapeaux et ne reçoivent pas l'appui requis afin d'entreprendre une carrière en politique. Il est important de souligner que les femmes

ont une expérience de vie et des points de vue qui diffèrent de ceux des hommes. Leur apport rehausse la qualité du débat, en plus d'élargir et d'équilibrer les points de vue sur de nombreux enjeux d'importance (Driedger, 2013).

L'AFFC a posé la question suivante aux répondantes : En tant que femme francophone, dans quelle mesure vous sentez-vous encouragée à entamer une carrière en politique, qu'elle soit municipale, provinciale ou fédérale?

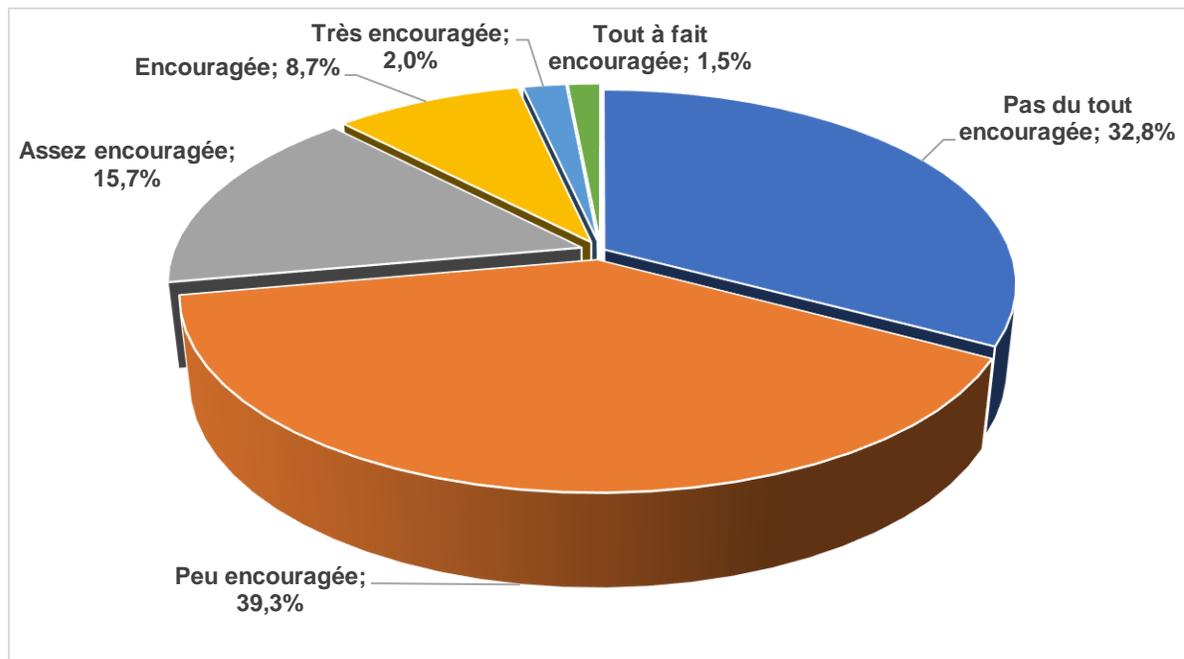


Figure 4 – Sentiment d'encouragement des femmes francophones et acadiennes du Canada à entreprendre une carrière en politique

La Figure 4 révèle que 72,1 % des répondantes ont déclaré se sentir faiblement encouragées (32,8 % pas du tout encouragée et 39,3 % peu encouragée) à entamer une carrière en politique, qu'elle soit municipale, provinciale ou fédérale, suivi de 24,4 % qui se sentent moyennement encouragées (15,7 % assez encouragée et 8,7 % encouragée), et 3,5 % qui se sentent fortement encouragées (2,0 % très encouragée et 1,5 % tout à fait encouragée).

Parmi les réponses les plus courantes de l'échantillon suivant une analyse par province et territoire, nous observons que la majorité des répondantes sont « peu encouragée » à entamer une carrière en politique et ce, peu importe leur appartenance

géographique. Nous avons également pris en considération si l'âge, le niveau d'études et la région (rurale et urbaine) des répondantes exerçaient un impact sur leur choix. Les analyses montrent que ces facteurs ont peu d'impact sur le sentiment d'encouragement des répondantes.

L'AFFC a également demandé aux répondantes de dire à quelle fréquence elles sentaient que les politiques publiques fédérales et les initiatives du gouvernement Libéral (au pouvoir d'octobre 2015 à octobre 2019) s'adressaient à elles?

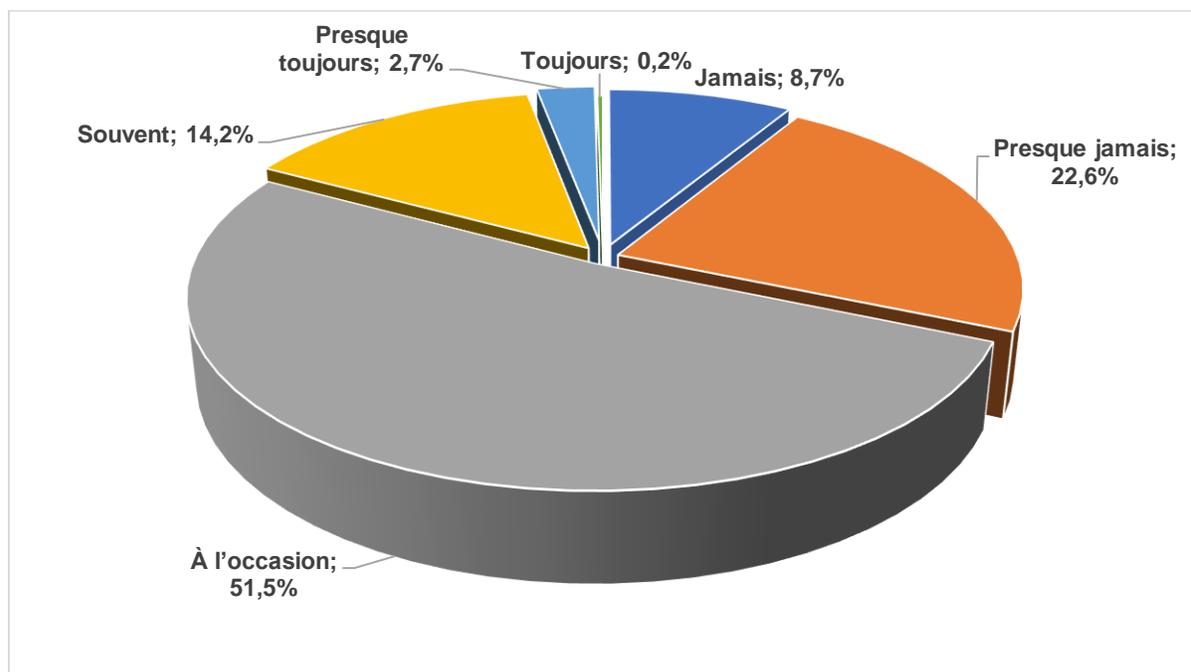


Figure 5 – La représentation des femmes francophones et acadiennes dans les politiques publiques et les initiatives du gouvernement fédéral (2015-2019)

La Figure 5 montre que 73,1 % des répondantes se sentent rarement représentées (presque jamais 22,6 % et à l'occasion 51,5 %), et que 17,1 % se sentent très bien représentées (souvent 14,2 %, presque toujours 2,7 %, et toujours 0,2 %) et que 8,7 % des répondantes ne se sentent jamais représentées dans les politiques publiques et les initiatives du gouvernement fédéral 2015-2019.

Parmi les réponses les plus courantes de l'échantillon suivant une analyse par province, par âge, par niveau de scolarité et par région (rurale et urbaine) des

répondantes, nous constatons que les répondantes sont « à l'occasion » représentées dans les politiques publiques et les initiatives du gouvernement fédéral en 2019 et que ces facteurs d'analyse ont peu d'impact sur la fréquence de représentativité.

En d'autres mots, les données permettent de conclure que les femmes francophones et acadiennes se retrouvent très peu représentées dans les politiques publiques et les initiatives gouvernementales. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces résultats, dont le manque de consultation des femmes francophones et acadiennes par les pouvoirs publics; l'absence de ces femmes dans la prise de décision, tout comme l'absence d'une lentille d'analyse des femmes francophones et acadiennes qui permettrait de prendre en compte leurs réalités et leurs enjeux. Enfin, les résultats sont inquiétants pour l'AFFC, car ils montrent que le manque de représentation des femmes dans les politiques publiques et les initiatives gouvernementales mine leur sentiment de confiance envers leur gouvernement.

3.2.5 L'intégration des femmes immigrantes

En 2011, 21 % de la population féminine totale du Canada était immigrante (Hudon, 2015), tandis que les femmes immigrantes ayant le français pour première langue officielle parlée représentent quant à elles 13 % de la population francophone du pays (Statistique Canada, 2016). De plus, au cours des dernières décennies, le nombre de femmes et de filles migrant des pays européens a diminué, laissant place à une immigration en provenance majoritairement d'Asie, du Moyen-Orient et de l'Afrique.

Les femmes immigrantes rehaussent le Canada aux plans social, politique et économique. Cependant, elles font face à de la discrimination systémique. Les femmes immigrantes francophones sont quant à elles, souvent victimes d'une double ou d'une triple oppression liée à la fois à leur appartenance linguistique et à un groupe de minorités visibles. L'AFFC est convaincue que la création d'une stratégie nationale qui prendrait en compte la spécificité du parcours des femmes immigrantes francophones favoriserait leur participation à la vie civique, communautaire et économique, en plus de leur permettre d'accéder à l'information dont elles ont besoin dans leur langue, et ce, dès leur arrivée. Pour permettre d'évaluer cette proposition, l'AFFC a demandé aux femmes francophones et acadiennes du Canada de lui faire part de leur opinion en la matière.

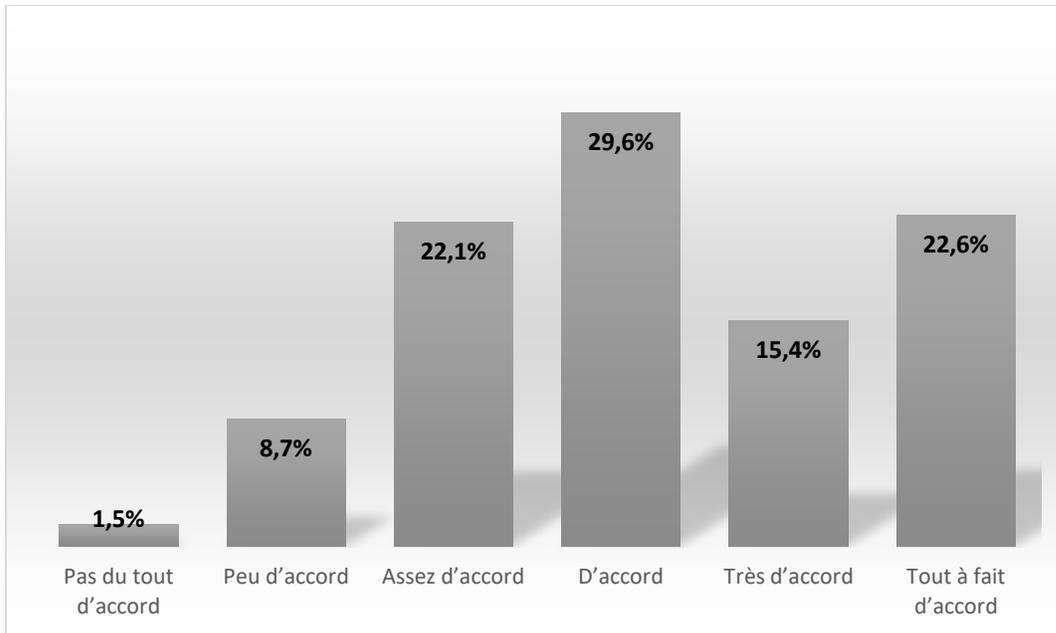


Figure 6 – Opinion à l'égard du développement d'une stratégie spécifique pour l'intégration des femmes francophones immigrantes au Canada

La Figure 6 montre que la majorité des répondantes sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle il faut développer une stratégie spécifique aux femmes francophones immigrantes au Canada en vue de permettre leur intégration, soit 51,7 % qui sont plutôt d'accord (22,1 % assez d'accord et 29,6 % d'accord) et que 38 % sont hautement en accord (15,4 % très d'accord et 22,6 % tout à fait d'accord). Entre autres, les répondantes de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest et de l'Île-du-Prince-Édouard sont « assez d'accord » avec l'énoncé. Celles de la Nouvelle-Écosse, du Nunavut, de l'Ontario, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Yukon sont, pour la plupart, « d'accord ». Pour leur part, les femmes francophones de la Colombie-Britannique sont « très d'accord » et celles du Nouveau-Brunswick sont « tout à fait d'accord » avec l'énoncé. Malgré certaines disparités provinciales et territoriales la proposition de voir à la création d'une stratégie nationale pour l'intégration des femmes immigrantes francophones au Canada rallie les répondantes d'un océan à l'autre.

En procédant à une analyse des réponses en fonction de l'âge des répondantes, on remarque qu'à la fois les jeunes (18 à 34 ans) et les adultes (35 à 64 ans) sont plutôt

« d'accord », tandis que les femmes âgées (65 ans et plus) sont quant à elles « assez d'accord avec la proposition ». Ceci peut possiblement s'expliquer par les transformations qui sont en train de s'observer au sein de la communauté francophone où le renouvellement de la population francophone se fait de plus en plus grâce à l'intégration des personnes immigrantes, population que les plus jeunes côtoient davantage au quotidien.

3.2.6 La modernisation de la *Loi sur les langues officielles*

Il y a 50 ans, le gouvernement du Canada adoptait une première *Loi sur les langues officielles*, suivie en 1988, d'une révision de la *Loi*. Cette dernière comprend une nouvelle disposition, la Partie VII, qui crée l'obligation de la part du gouvernement fédéral de voir à l'épanouissement et au développement des minorités de langue officielle au pays (Gouvernement du Canada, 2019). En 2019, le gouvernement s'est engagé à moderniser la *Loi sur les langues officielles* de 1988. Au moment des élections fédérales, le Parti libéral a annoncé que s'il revenait au pouvoir, il allait intégrer les sections régionales de Radio-Canada et Air Canada à la modernisation de la *Loi* et garantir le bilinguisme des juges de la Cour suprême (voir le programme du parti). Une question du sondage a porté sur la modernisation de la *Loi* pour mieux connaître l'opinion des femmes francophones et acadiennes sur le sujet.

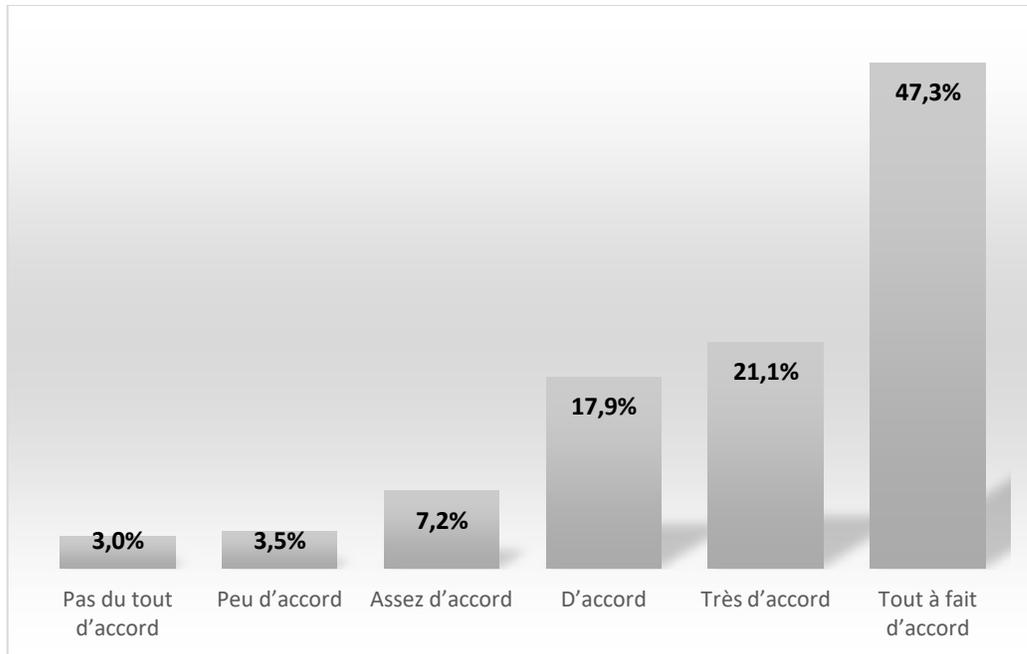


Figure 7 – Opinion des femmes francophones et acadiennes à l'égard de la nécessité de moderniser la *Loi sur les langues officielles*

La Figure 7 montre que la majorité des répondantes sont d'accord avec la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, soit 25,1 % qui sont moyennement d'accord (7,2 % « assez d'accord » et 17,9 % « d'accord ») et que 68,4 % des femmes francophones et acadiennes sondées sont fortement en accord (21,1 % « Très d'accord » et 47,3 % « tout à fait d'accord »).

Du point de vue de la répartition territoriale, on retrouve le même appui important à la modernisation de la *Loi* dans les provinces et les territoires.

L'analyse selon l'âge, le niveau d'étude et le statut linguistique ne révèle aucune variation. En effet, dans tous les cas, les répondantes sont « tout à fait d'accord » avec la modernisation de la *Loi*. L'AFFC veut que cette modernisation prenne en compte le rôle clé des femmes francophones et acadiennes dans les choix linguistiques de leurs familles vivant en milieu minoritaire. Elles sont historiquement les « gardiennes » des communautés de langue française au Canada (Vézina & Houle, 2014). Les données confirment qu'elles continuent de transmettre la langue française aux enfants. L'AFFC considère que le gouvernement canadien doit mieux les inclure lors du développement des politiques en vue de l'épanouissement des communautés francophones. Il doit

s'assurer que ses politiques n'ont pas d'effets différenciés défavorables à l'épanouissement des femmes francophones, leur donner accès aux services en français et financer leurs activités de façon adéquate (Poirier, et al., 2019).

3.2.7 Un réseau de services de garde universel accessible respectueux de la dualité linguistique

Depuis les trois dernières décennies, les besoins en matière de services de garde d'enfants se sont accrus de façon constante, de concert avec la hausse des taux d'emploi chez les femmes et l'augmentation correspondante des familles où les deux conjoints travaillent (Sinha, 2014). La recherche a montré qu'il existe un manque chronique de places en garderie partout au Canada; ce sont environ 80 % des enfants âgés de 0 à 5 ans qui ne bénéficient d'aucune forme de service de garde réglementé (ACPSGE, 2013). Des investissements dans un système public d'éducation et de garde de la petite enfance accessible et abordable entraîneraient des possibilités de création d'emplois. Selon l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE 2013), un tel système donnerait un meilleur pouvoir d'achat aux familles et des revenus fiscaux additionnels, tout en soutenant plus de femmes sur le marché du travail, ce qui leur permettrait de subvenir elles-mêmes à leurs besoins. Ces répercussions font partie de la lutte contre la pauvreté des enfants et des familles. En plus de répondre aux besoins des familles, les services de garde en français sont des outils incontournables de transmission de la langue française et de construction de l'identité francophone (RDÉE Canada, 2019). Ces services jouent un rôle crucial dans le quotidien des familles francophones et constituent un élément clé de l'épanouissement des communautés francophones. L'AFFC a demandé aux répondantes ce qu'elles pensaient de la nécessité pour le gouvernement fédéral de créer un réseau de garderies universel respectant la dualité linguistique.

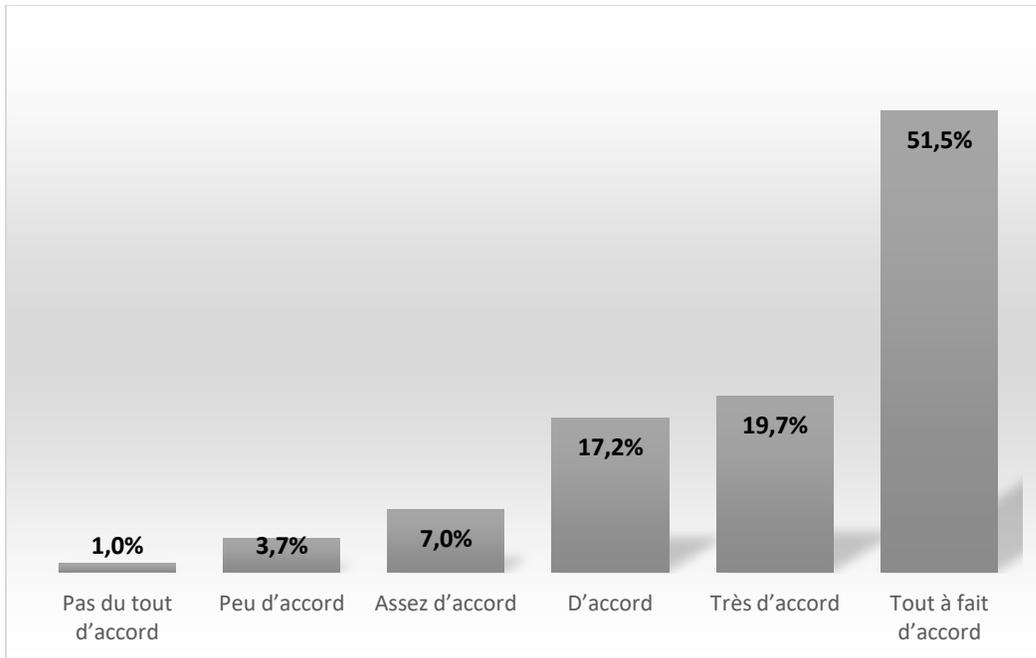


Figure 8 – Opinion des femmes francophones et acadiennes à l'égard de la proposition de créer un réseau de garderies universel respectant la dualité linguistique

Les résultats montrent que les répondantes sont en majorité d'accord avec l'énoncé de l'AFFC de créer un réseau de garderies universel et respectueux de la dualité linguistique au Canada. Elles ne sont que 4,7 % en désaccord ou faiblement en accord (1,0 % « pas du tout d'accord » et 3,7 % « peu d'accord ») alors que 24,2 % sont moyennement en accord (7,0 % « assez d'accord » et 17,2 % « d'accord »), et que 71,2 % sont fortement en accord (19,7 % « très d'accord » et 51,5 % « tout à fait d'accord »). L'analyse par province et territoire révèle que les opinions sont uniformes à travers le pays avec une majorité de « tout à fait d'accord » à l'exception du Nunavut et de Terre-Neuve-et-Labrador qui sont principalement « d'accord » avec l'énoncé. De plus, les répondantes de tout âge, niveau d'étude et statut linguistique (francophone et bilingue) sont également fortement en accord avec l'énoncé.

Les femmes francophones et acadiennes sont donc nombreuses à demander la création d'un système de garderies universel qui respecte la dualité linguistique. Il importe, par conséquent, de prendre en compte leurs revendications, afin d'une part promouvoir l'égalité des chances de ces femmes sur le marché du travail et, d'autre part, offrir aux enfants francophones et acadiens en milieu minoritaire, une occasion de vivre en français à l'extérieur du domicile.

3.2.8 Les violences fondées sur le sexe

Au Canada, 30 % des femmes seront victimes de violence conjugale au cours de leur vie (Gouvernement du Canada, 2015). Ce sont 67 % des Canadiennes et des Canadiens qui disent connaître une femme ayant déjà été victime de violence physique ou sexuelle (Fondation canadienne des femmes, 2019). Chaque année, la violence et la maltraitance poussent plus de 75 000 femmes et enfants à quitter leurs foyers et à se réfugier dans des maisons d'hébergement partout au pays. Pour chaque 1 000 agressions sexuelles perpétrées au Canada, seulement trois agresseurs sont condamnés (YWCA Canada, 2019).

Dans la foulée du mouvement #MoiAussi et de sa stratégie « Il est temps » pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe, l'AFFC considère que le gouvernement du Canada se doit d'accroître l'accès à des services en français aux femmes victimes de violence fondée sur le sexe. En effet, le manque de services en français adaptés aux besoins spécifiques de femmes francophones a pour effet d'exercer une autre forme de contrôle social. Il constitue une forme de plus de victimisation des femmes, car la situation compromet à la fois le bien-être, la santé et la sécurité des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants (Lapierre et al., 2014).

L'AFFC a demandé aux femmes francophones et acadiennes d'indiquer quelles mesures concrètes devraient être prises par le gouvernement fédéral pour éliminer la violence fondée sur le sexe au Canada. Sur les 402 répondantes au sondage, 69 se sont abstenues de répondre à cette question. Des catégories de réponses à partir de différents mots clés ont été créées a posteriori à partir des 333 mesures récoltées, la Figure 9 est un nuage de mots qui représente les réponses les plus fréquemment obtenues.

Offrir des services aux victimes

Former des intervenants de

Appliquer l'ACS+ première ligne

Sensibiliser les jeunes

Respecter et valoriser les femmes

Réformer le système de justice Éduquer le public

Mobiliser les hommes et les garçons

Croire les femmes

Impliquer le gouvernement

Figure 9 – Mesures concrètes proposées par les femmes francophones et acadiennes en matière de violence fondée sur le sexe au Canada

Tout d'abord, le thème de *réformer le système* de justice a été récurrent dans les réponses des femmes francophones et acadiennes. Sous ce vocable, nous avons regroupé des préoccupations telles que la criminalisation de la violence faite aux femmes, la révision des lois et des peines, l'accès à la justice, l'aide juridique et les compensations offertes aux victimes. Les femmes aux prises avec la violence et qui ont eu l'expérience du système de justice le perçoivent de façon négative : elles le trouvent difficile à comprendre et à utiliser. Par ailleurs, les peines des agresseurs sont très souvent jugées dérisoires, d'où les critiques à cet effet. Parmi les mesures proposées par les femmes nous retrouvons :

[O]ffrir des services en français aux victimes de violence/agression sexuelle/harcèlement; rendre la justice plus accessible aux femmes indépendamment de leur identité sexuelle, de leur langue et de leur culture; accompagner les victimes dans le processus de dénonciation et prendre en compte leurs besoins.

Une autre répondante mentionne quant à elle que « quand une personne porte plainte elle doit être respectée, protégée et crue. Une personne victime n'est jamais à

blâmer. Il faut aussi des sentences sérieuses pour quiconque est reconnu coupable ». Citons cette autre suggestion :

[L]a création d'un tribunal spécialisé pour les violences sexuelles (avec un personnel formé). La démarche ferait en sorte que celles qui portent plainte soient accompagnées du début à la fin. Le dépôt de plaintes ne devrait pas être fait au poste de police, mais plutôt dans un centre de santé ou d'appui aux femmes abusées, et ce, dès la première étape. Dans les formations en droit, qu'il y ait des cours spécialisés pour des cas de violences sexuelles et fondées sur le sexe.

Ensuite, nous avons regroupé sous la catégorie *éduquer le public* des mesures comme : l'éducation, la prévention et la sensibilisation du public en général. Une mesure populaire auprès des femmes francophones et acadiennes a été proposée par une répondante comme suit :

[A]voir des campagnes d'éducation et de sensibilisation « grand public » sur ce qu'est la violence faite aux femmes afin de briser des gestes socialement acceptés et déployer ces campagnes dans les transports en commun, dans les bars et dans les lieux publics; là où ces gestes sont souvent posés.

De telles campagnes sont au cœur des préoccupations d'un bout à l'autre du pays. Comme mentionné par une répondante, il faut « que toute femme qui se retrouve dans une situation de violence sache quoi faire immédiatement, au lieu d'avoir à fouiller partout pour de l'aide ».

De même, nous avons regroupé sous le sujet d'*offrir des services aux victimes* des propositions telles que : l'accompagnement, les services en français offerts aux victimes de violence et le financement des organismes de femmes, incluant les maisons d'hébergement, de transition, les groupes de support et autres services. Plus concrètement, voici ce que certaines femmes demandent : « renforcer les infrastructures et structures prenant soin des femmes aux prises avec la violence dans les communautés francophones en situation minoritaire, notamment dans les régions rurales; faciliter la collaboration intersectorielle avec les secteurs connexes tels que la santé, l'immigration, etc. ». Certaines répondantes suggéraient « plus de ressources financières et professionnelles [...] et plus de ressources pour les femmes qui quittent des foyers violents ».

De plus, nous avons inclus des propositions telles que l'éducation, la prévention et la sensibilisation dans les écoles ou auprès des jeunes sous le thème *sensibiliser les jeunes*. La question de la transmission des valeurs de respect, de tolérance et de non-violence aux générations futures paraît être une préoccupation importante pour les femmes sondées. Elles souhaitent en ce sens « davantage d'éducation sur la question du genre [à partir de l'école primaire], [...] »; « apprendre aux filles à s'affirmer, offrir des cours d'éducation sexuelle pour tous » et « continuer l'éducation aux niveaux secondaire, collégial [et] universitaire avec des discussions animées où les étudiants peuvent participer et partager ». Une autre suggestion serait de :

[...] démystifier les termes, les identités, les types de violence, etc. Une agression sur quatre est commise sur un enfant, et ces enfants n'ont souvent pas la compréhension de ce qu'ils/elles ont vécu. C'est pour cette raison qu'il faut aller voir les jeunes. C'est beaucoup plus efficace de prévenir.

Nous avons ensuite regroupé la formation en milieu de travail et la formation des intervenants de premières lignes (juges, avocats, policiers, etc.) sous le sujet de *former des intervenants de première ligne*. Lorsque nous avons pris connaissance des résultats, nous avons remarqué que ce dernier sujet a été suivi de près par le fait d'encourager la dénonciation, de croire les femmes et de procéder aux enquêtes qui ont été réuni sous le thème *croire les femmes*. En effet, la formation est d'un côté, présentée comme une solution, et de l'autre, fait l'objet de critiques, surtout lorsqu'elle est jugée déficiente. Pour illustrer cela, une mesure serait « d'avoir des sessions [de formation] obligatoires pour tous les employés, hommes et femmes, sur les comportements acceptables et non acceptables, et pas seulement au travail ». Du point de vue de la formation des acteurs de première ligne et de la dénonciation, ces aspects sont formulés explicitement dans cette recommandation :

Il devrait y avoir des cours obligatoires sur le sujet, pour tous les juges dans toutes les cours, pour tous les avocats, et tous les nouveaux diplômés et étudiants, afin de rendre le système plus empathique, plus juste, qui encourage la dénonciation de la violence sexuelle, et qui ne cherche pas à ternir la réputation de la victime, qu'elle soit une femme ou un homme. Le temps de plainte ne devrait pas avoir de limites, et les conséquences devraient être plus sévères.

Les autres sujets identifiés en plus petits caractères dans la Figure 9 représentent les réponses moins fréquemment obtenues et comprennent : *respecter*

et valoriser les femmes, impliquer le gouvernement, appliquer l'ACS+ et mobiliser les hommes et les garçons dans le combat pour l'égalité.

Pour mieux organiser ses actions concernant la violence fondée sur le sexe au Canada, l'AFFC a regroupé les mesures concrètes proposées par les répondantes au sondage en stratégies d'action. Ces stratégies sont répertoriées dans le Tableau 11 ci-dessous. L'objectif est de cibler des actions qui pourront être intégrées à une planification à court, moyen et long termes ainsi que d'identifier les acteurs (gouvernement, secteur public, secteur privé), les partenaires et les groupes à sensibiliser contre la violence fondée sur le sexe chez les femmes francophones et acadiennes au Canada. Voici les quatre stratégies :

Stratégie 1 : Amélioration du processus de criminalisation de la violence faite aux femmes

Stratégie 2 : Développement de services d'accompagnement et d'accès à la justice

Stratégie 3 : Formation des personnes intervenantes

Stratégie 4 : Éducation, prévention et sensibilisation

Tableau 11 – Stratégies liées aux mesures concrètes proposées par les femmes francophones et acadiennes en matière de violence fondée sur le sexe au Canada

Stratégies	Objectifs	Exemples de moyens et d'actions cités par les répondantes
1. Amélioration du processus de criminalisation de la violence faite aux femmes	Criminalisation de la violence faite aux femmes La révision des lois et des peines L'accès à la justice L'aide juridique et les compensations offertes aux victimes	S'inspirer du modèle espagnol ¹⁷ Offrir des services aux abuseurs Tenir un registre des agresseurs

¹⁷ Le gouvernement espagnol a mis plusieurs mesures en place pour réduire les féminicides dus à la violence conjugale sur leur territoire, telles que des tribunaux spéciaux pour entendre ces causes, des formations obligatoires pour les intervenants de première ligne (les policiers, les ambulanciers, les infirmières, les juges, etc.), un meilleur accueil lors de la dénonciation, l'accès à des services immédiats pour les victimes (aide au logement, aide psycho-sociale), etc. (Bras, 2019 et Goupil, 2019).

2. Développement de services d'accompagnement et d'accès à la justice	Accompagnement et services aux victimes en français Financement des organismes de femmes, incluant : les maisons d'hébergement, de transition, les groupes de supports, etc.	Créer un service de garde universel Offrir davantage de services de santé : santé publique, santé mentale et dépendance
3. Formation des personnes intervenantes	Formation en milieu de travail en matière de violence fondée sur le sexe Formation des intervenants de premières lignes en matière de violence fondée sur le sexe (juges, avocats, policiers, etc.)	Encourager la dénonciation Écouter et croire les femmes Procéder aux enquêtes (obligation d'agir) Prendre en compte les différents facteurs identitaires (ACS+) Lutter contre la pauvreté des femmes
4. Éducation, prévention et sensibilisation	Éducation, prévention et sensibilisation du public en général Éducation, prévention ou sensibilisation dans les écoles ou auprès des jeunes	Mobiliser les hommes et les garçons Impliquer le gouvernement Augmenter l'accès à l'emploi Lutter contre la violence en milieu de travail Instaurer un code de conduite professionnelle Valoriser les femmes et les respecter

Finalement, les différents sujets traités dans les réponses des femmes francophones et acadiennes en ce qui a trait à la violence faite aux femmes témoignent des nombreuses problématiques communes qu'elles partagent avec une majorité de femmes au Canada. De plus, elles appartiennent à un groupe linguistique minoritaire, ce qui crée des difficultés supplémentaires, non seulement pour accéder à des services de soutien en français à proximité, mais aussi lorsqu'il est question de dévoiler du harcèlement ou des agressions et d'être entendue et comprise par les autorités.

3.2.9 La qualité et la quantité de ressources destinées aux femmes

Le financement adéquat des organismes sans but lucratif de femmes francophones fait partie des conditions essentielles de la vitalité des communautés francophones et acadiennes partout au pays. Toutefois, comme l'ont montré Cardinal et Cox (2005), l'absence de règles formelles ou de directives claires en matière d'égalité entre les sexes dans le financement peut nuire au développement et à l'épanouissement des minorités de langue officielle. En effet, la faible proportion du financement qui revient aux groupes de femmes francophones afin de leur permettre de proposer une programmation qui réponde à l'ensemble des besoins des femmes n'est pas sans entraîner des répercussions néfastes sur la pérennité des groupes et sur leur capacité de mener des initiatives de façon soutenue (Cholette, 2005). La situation rend difficile l'atteinte de résultats concrets en matière d'égalité entre les sexes en milieu minoritaire francophone et sur le plan canadien (Cardinal et Cox, 2005). Partant de ce fait, l'AFFC a demandé aux répondantes d'évaluer la qualité des ressources humaines et financières destinées aux femmes francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire.

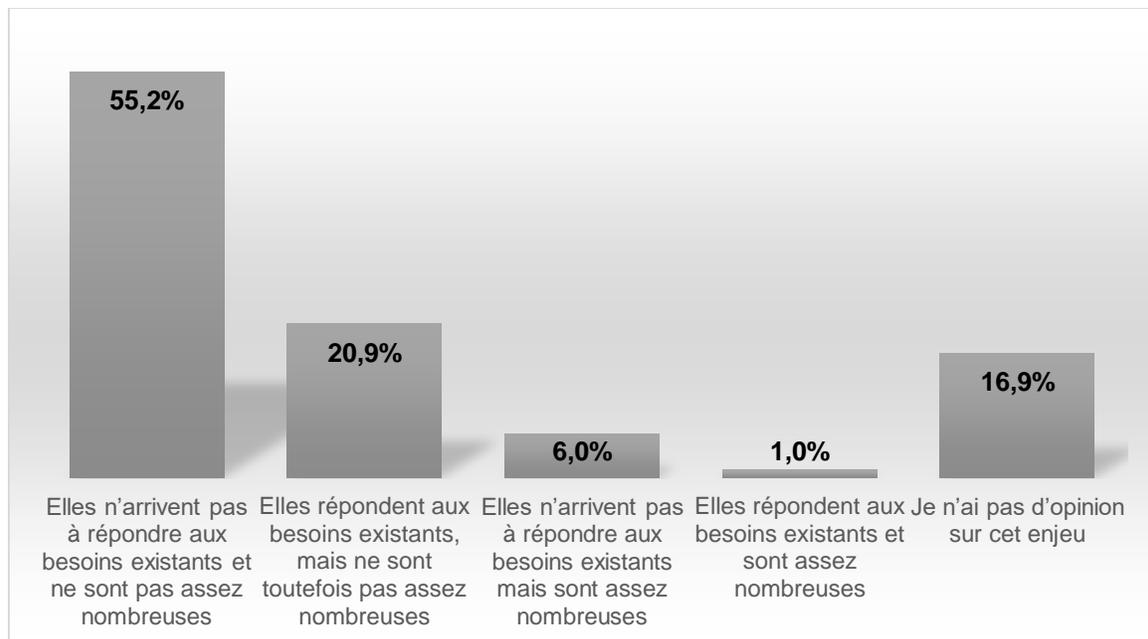


Figure 10 – La qualité et la quantité des ressources destinées aux femmes francophones et acadiennes en milieu minoritaire

Selon la Figure 10, plus de la moitié des répondantes, c'est-à-dire 55,2 % ont déclaré que les ressources « n'arrivent pas à répondre aux besoins existants et ne sont pas assez nombreuses ». Ce sont 20,9 % des répondantes qui ont déclaré « qu'elles répondent aux besoins existants, mais ne sont toutefois pas assez nombreuses. Cependant 16,9 % disent qu'elle « n'a pas d'opinion sur cet enjeu ». En résumé, 76,1 % des répondantes confirment que les ressources disponibles ne sont pas assez nombreuses. Les données montrent que les facteurs âge, le niveau de scolarité ou l'identité langagière n'ont pas d'impact sur le choix des répondantes.

Bon nombre d'organismes de femmes comptent sur les contributions financières gouvernementales pour fonctionner et depuis quelques années, la plupart des gouvernements semblent favoriser davantage un modèle de financement par projet, plutôt que le financement de base. Le financement par projet est plus difficile à obtenir et n'offre pas de stabilité ni de souplesse aux organismes qui le reçoivent. Il limite aussi leur liberté de choix par rapport aux activités qu'ils peuvent offrir. De plus, ces organismes de femmes sont déstabilisés financièrement, ce qui a comme conséquence de réduire la capacité à participer à des activités de formation, de développement des compétences et d'engagement communautaire. La participation à ce type d'activités permettrait de mieux comprendre et de répondre aux besoins de leurs communautés. D'autres conséquences, telle que la baisse de ressources disponibles pour dispenser des services et la réduction des salaires et des avantages sociaux pour le personnel des organismes de femmes réduisent leur capacité de livraison de services.

Le financement par projet a aussi comme conséquence d'augmenter la compétition entre les organisations de femmes pour un financement déjà limité, ce qui diminue grandement les efforts de renforcement des communautés francophones et acadiennes.

Boucher et McWhinney (2017) ont révélé que les exigences accrues de reddition de comptes pour le financement par projet ont, dans plusieurs cas, éloigné les organisations communautaires de leur travail pour la collectivité et la justice sociale et limité leur créativité et leur capacité d'innovation. En mettant de l'avant des projets, les organismes de femmes sont perçus comme efficaces, car ils atteignent les cibles prévues. Mais cette efficacité ne rend pas justice à ce que ces organismes pourraient accomplir s'ils avaient les ressources nécessaires pour répondre aux besoins existants.

Le fait d'inclure davantage les femmes et les groupes de femmes francophones dans la gouvernance des milieux minoritaires de langue officielle permettra aux communautés de mieux atteindre leurs objectifs en ayant des services mieux adaptés aux besoins de la moitié de leurs membres (Cardinal et Cox 2005). Nous demandons au gouvernement canadien de mieux répondre aux besoins des femmes francophones et acadiennes : les organismes de femmes sont essentiels au processus démocratique et contribuent à la mise en place d'une société plus inclusive et plus juste. En milieu minoritaire francophone, les groupes de femmes font partie des acteurs clés de l'épanouissement des communautés.

3.3 Les enjeux prioritaires par province et territoire

En vue de la préparation du sondage, l'AFFC a consulté ses membres en vue d'identifier les priorités qui feraient l'objet de sa consultation auprès des femmes de la francophonie canadienne. Les neuf priorités (par ordre alphabétique) ciblées ont constitué les choix de réponses à la question où les répondantes devaient identifier leurs choix d'enjeux prioritaires :

- ❖ Accès aux services de santé en français;
- ❖ Application de l'Analyse comparative entre les sexes plus aux politiques publiques;
- ❖ Équité salariale dans les secteurs privé et public;
- ❖ Financement des organismes de femmes francophones;
- ❖ Immigration de femmes francophones;
- ❖ Modernisation de la *Loi sur les langues officielles*;
- ❖ Parité homme-femme parmi les élus;
- ❖ Soutien et programmes pour les personnes aidantes;
- ❖ Système de garderies universel pour les francophones.

L'AFFC a aussi demandé aux répondantes de choisir les trois enjeux les plus importants pour elles, en ordre de priorité afin de permettre à l'organisme de cibler son action de façon plus efficace. Il est à noter que les répondantes avaient également le choix d'inscrire un enjeu qui n'était pas présent dans la liste fournie.

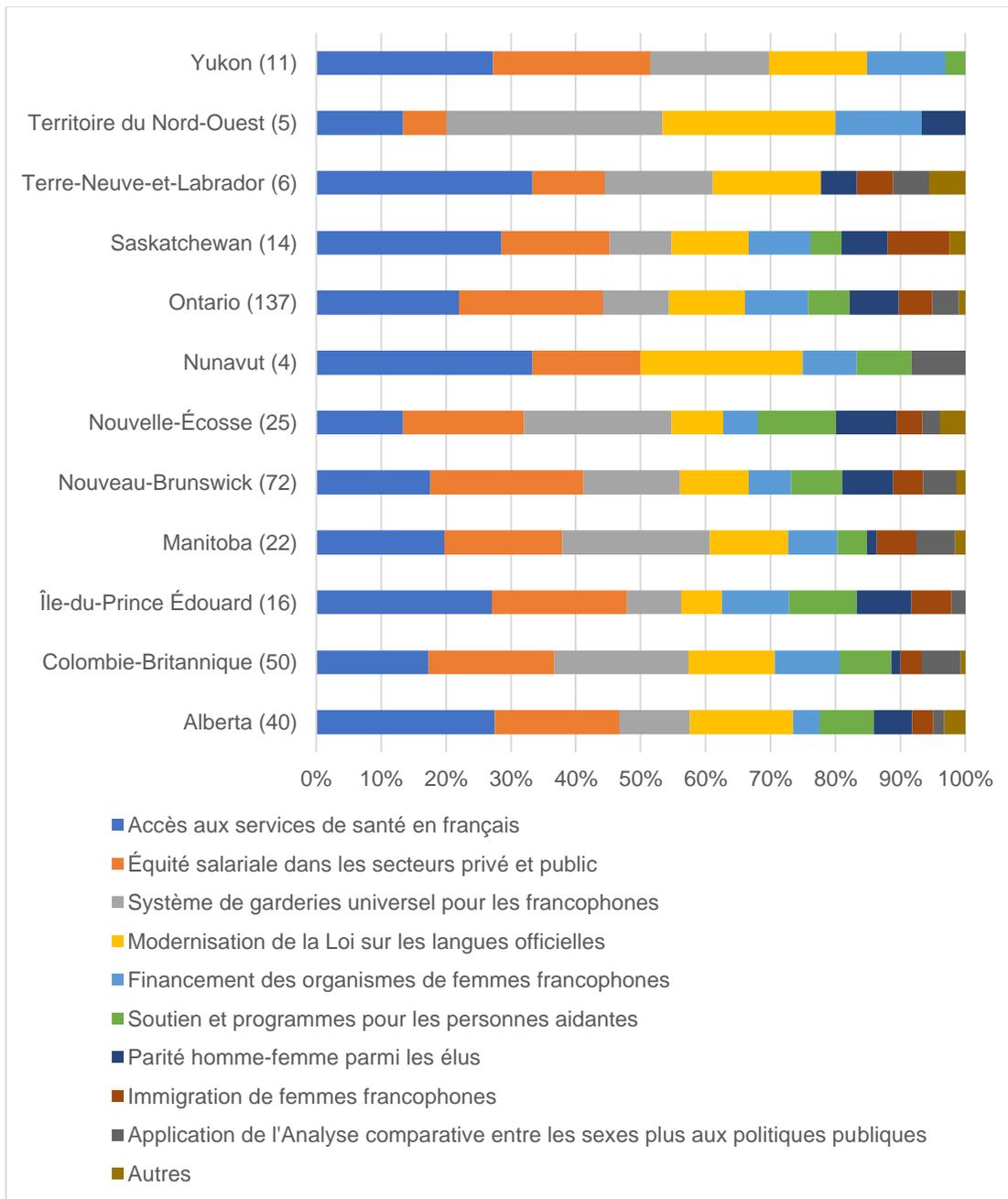


Figure 11 – Priorités des femmes francophones et acadiennes du Canada par provinces et territoires

La Figure 11 montre que 27,4 % des répondantes ont choisi d'accorder leur priorité à la question de l'accès aux services de santé en français, 26,4 % à l'équité salariale dans les secteurs privé et public et 13,7 % à l'enjeu d'un système de garderies universel pour

les francophones. Ces données constituent les trois premiers choix de toutes les répondantes.

Les deuxièmes choix des répondantes sont révélateurs de l'importance de ces priorités. Elles sont 22,1 % à choisir l'enjeu de l'*accès aux services de santé en français*, 20,4 % l'*équité salariale dans les secteurs privé et public* et 14,2 % le *système de garderies universel pour les francophones* ex æquo avec la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*. Les troisièmes choix constituent une variation sur le même thème. En effet, les répondantes sont 15,7 % à choisir l'*équité salariale dans les secteurs privé et public*, 14,4 %, la question du *système de garderies universel pour les francophones* et 13,9 % l'*accès aux services de santé en français*.

Nous avons approfondi l'analyse en décortiquant les enjeux selon les provinces et les territoires afin de vérifier si l'ordre de priorité varie d'une province à l'autre. Nous présentons ces résultats en commençant par la Colombie-Britannique, suivi de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

La Figure 12 présente la compilation des choix des répondantes de la Colombie-Britannique en ordre de priorité.

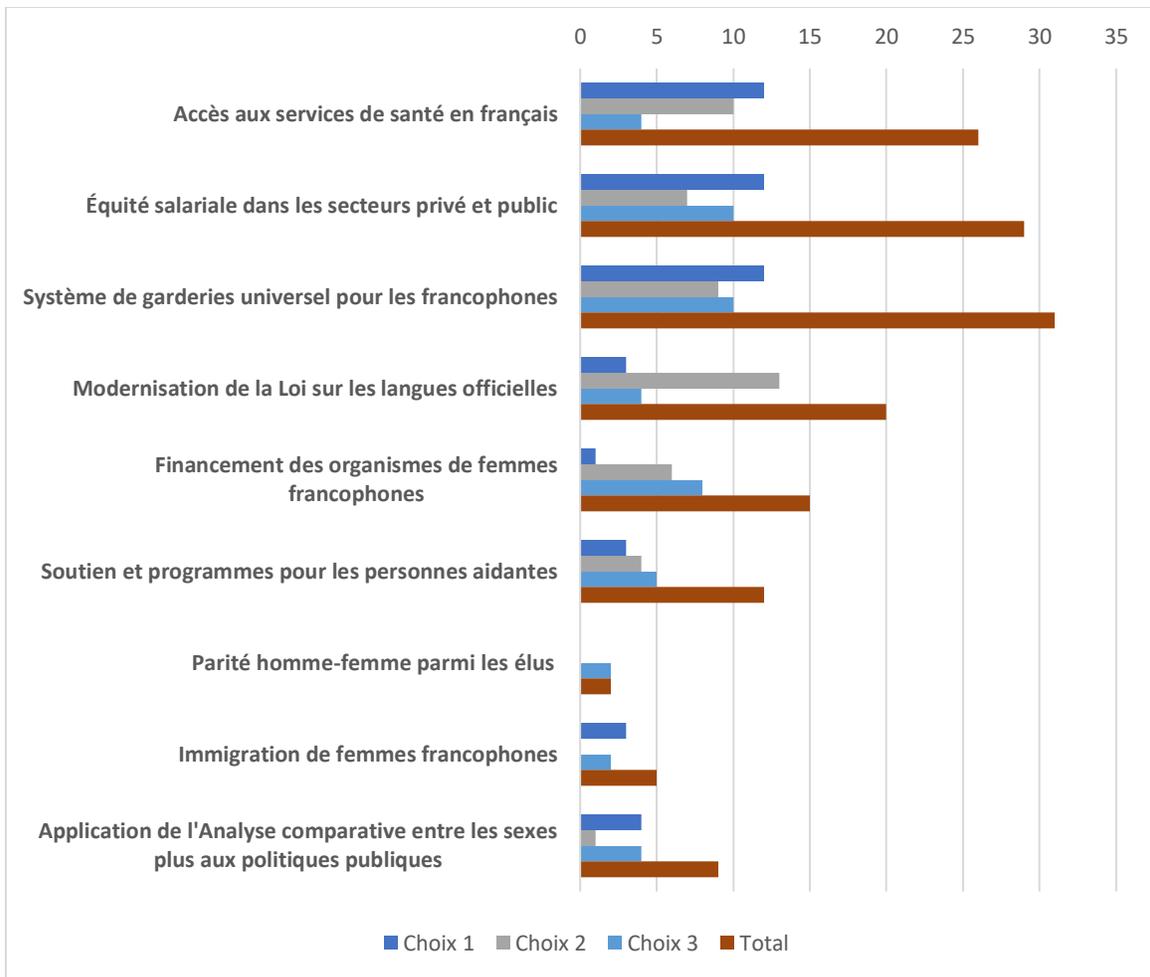


Figure 12 – Compilation des choix des répondantes de la Colombie-Britannique

La Figure 12 montre que les répondantes de la Colombie-Britannique ont choisi trois enjeux ex æquo comme leur premier choix de priorité, soit, *l'accès aux services de santé en français*, *l'équité salariale dans les secteurs privé et public*, et *le système de garderies universel pour les francophones*. Ces trois premiers choix sont suivis de la *modernisation de la Loi sur les langues officielles*, *l'équité salariale dans les secteurs privé et public* et *le système de garderies universel pour les francophones*.

En comptabilisant les résultats du premier, du deuxième et du troisième choix des répondantes de la Colombie-Britannique, nous constatons que celles-ci accordent la priorité au *système de garderies universel pour les francophones* (20,7 %), suivi de *l'équité salariale dans les secteurs privé et public* (19,3 %) et ensuite *l'accès aux services de santé en français* (17,3 %). Comme priorité additionnelle dans leur province, il est à

noter que des répondantes ont trouvé pertinent d'ajouter l'enjeu *du financement des organismes qui travaillent avec les familles, non pas spécialement ceux qui y sont dédiés.*

La Figure 13 présente les résultats pour l'Alberta.

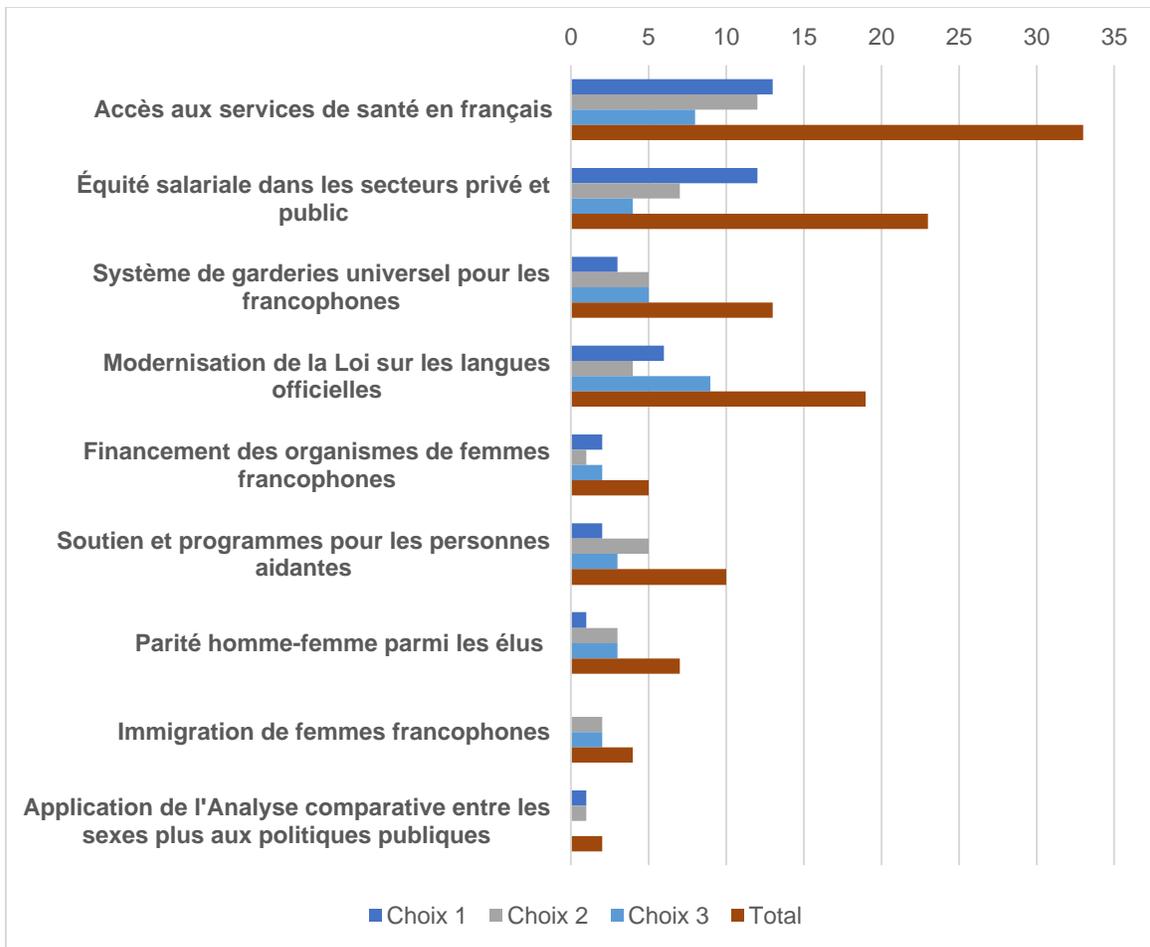


Figure 13 – Compilation des choix des répondantes de l’Alberta

Les premiers choix des répondantes sont *l'accès aux services de santé en français*, suivi de *l'équité salariale dans les secteurs privé et public* et *la modernisation de la Loi sur les langues officielles*. En comptabilisant les résultats du premier, du deuxième et du troisième choix des répondantes de l'Alberta, nous constatons que celles-ci accordent la priorité à *l'accès aux services de santé en français* (27,5 %), *l'équité salariale dans les secteurs privé et public* (19,2 %) et *la modernisation de la Loi sur les langues officielles* (15,8 %). Il est toutefois à noter que des répondantes ont trouvé pertinent d'ajouter 1) *accès plus simple aux métiers traditionnels*, 2) *fonds dans les services en santé mentale et en éducation sexuelle dans les écoles*, 3) *mentorat de femmes auprès des filles* et 4) *soutien pour les femmes violentées qui sont revictimisées par les représentants de la loi*.

Les résultats pour la province de la Saskatchewan sont très semblables à ceux de l'Alberta. La Figure 14 présente la compilation des choix des répondantes de la Saskatchewan.

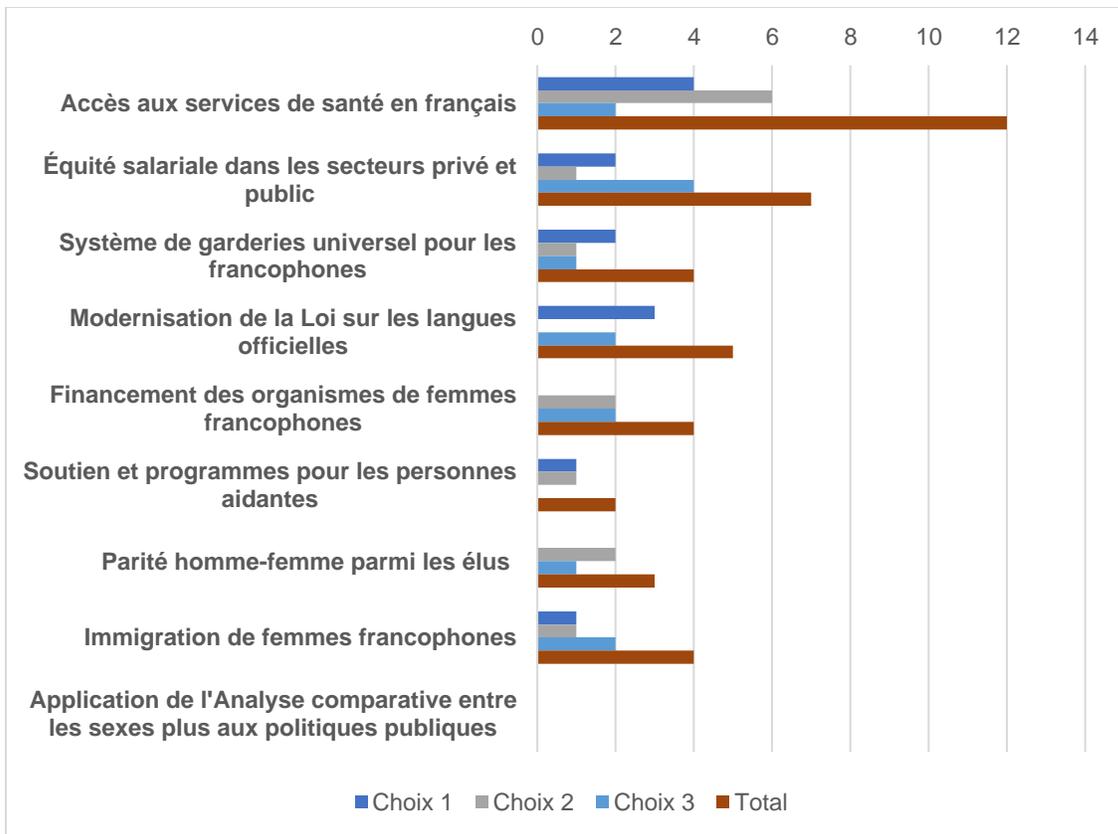


Figure 14 – Compilation des choix des répondantes de la Saskatchewan

Le cumulatif des données des premiers choix des répondantes indique que les répondantes de la Saskatchewan, comme celles de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, ont identifié en majorité *l'accès aux services de santé en français*. Elles ont aussi identifié l'enjeu de la *modernisation de la Loi sur les langues officielles*, deux enjeux à égalité, soit *l'équité salariale dans les secteurs privé et public* et un *système de garderies universel pour les francophones*. Cependant, dans le cas de la Saskatchewan, contrairement à la Colombie-Britannique et à l'Alberta, les deuxièmes choix des répondantes les plus courants, sont le *financement des organismes de femmes francophones* et la *parité homme-femme parmi les élus*.

En comptabilisant les résultats des premiers, des deuxièmes et des troisièmes choix des répondantes, nous constatons que celles-ci accordent la priorité à : *l'accès aux services de santé en français* (28,6 %), *l'équité salariale dans les secteurs privé et public* (16,7 %) et la *modernisation de la Loi sur les langues officielles* (11,9 %). Comme autre priorité dans leur province, des répondantes ont trouvé pertinent d'ajouter *l'éducation francophone en milieu rural*.

Au Manitoba, nous remarquons un changement dans l'ordre de priorité. La Figure 15 présente la compilation des choix des répondantes de cette province.

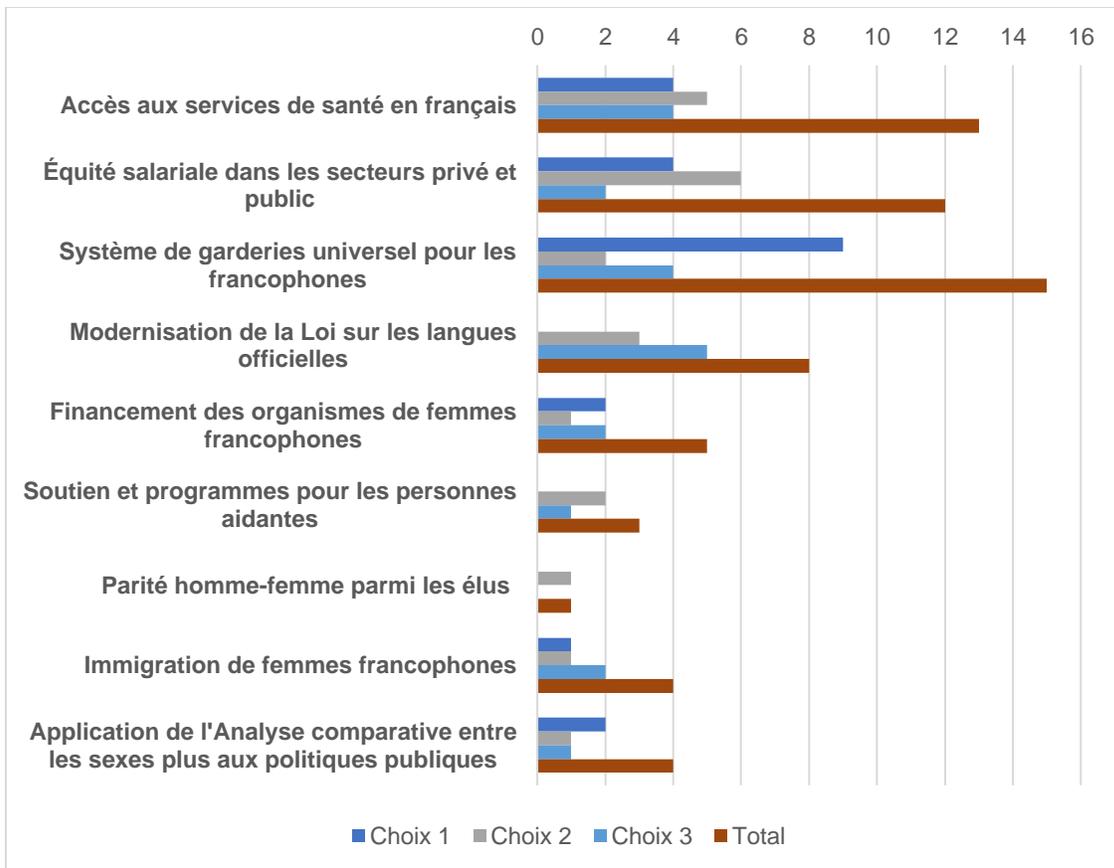


Figure 15 – Compilation des choix des répondantes du Manitoba

Le cumulatif des données des premiers choix révèle en priorité, la question du *système de garderies universel pour les francophones*, suivi *ex æquo* de *l'accès aux services de santé en français* et *l'équité salariale dans les secteurs privé et public*.

En comptabilisant les résultats des premiers, des deuxièmes et des troisièmes choix, nous constatons que les répondantes du Manitoba accordent la priorité à un *système de garderies universel pour les francophones* (22,7 %) à l'instar de la Colombie-Britannique, suivi de *l'accès aux services de santé en français* (19,7 %), et de *l'équité salariale dans les secteurs privé et public* (18,2 %). Comme priorité additionnelle au Manitoba, il est à noter que des répondantes ont trouvé pertinent d'ajouter le *français en milieu minoritaire*.

La Figure 16 présente la compilation des choix des répondantes de l'Ontario en ordre de priorité.

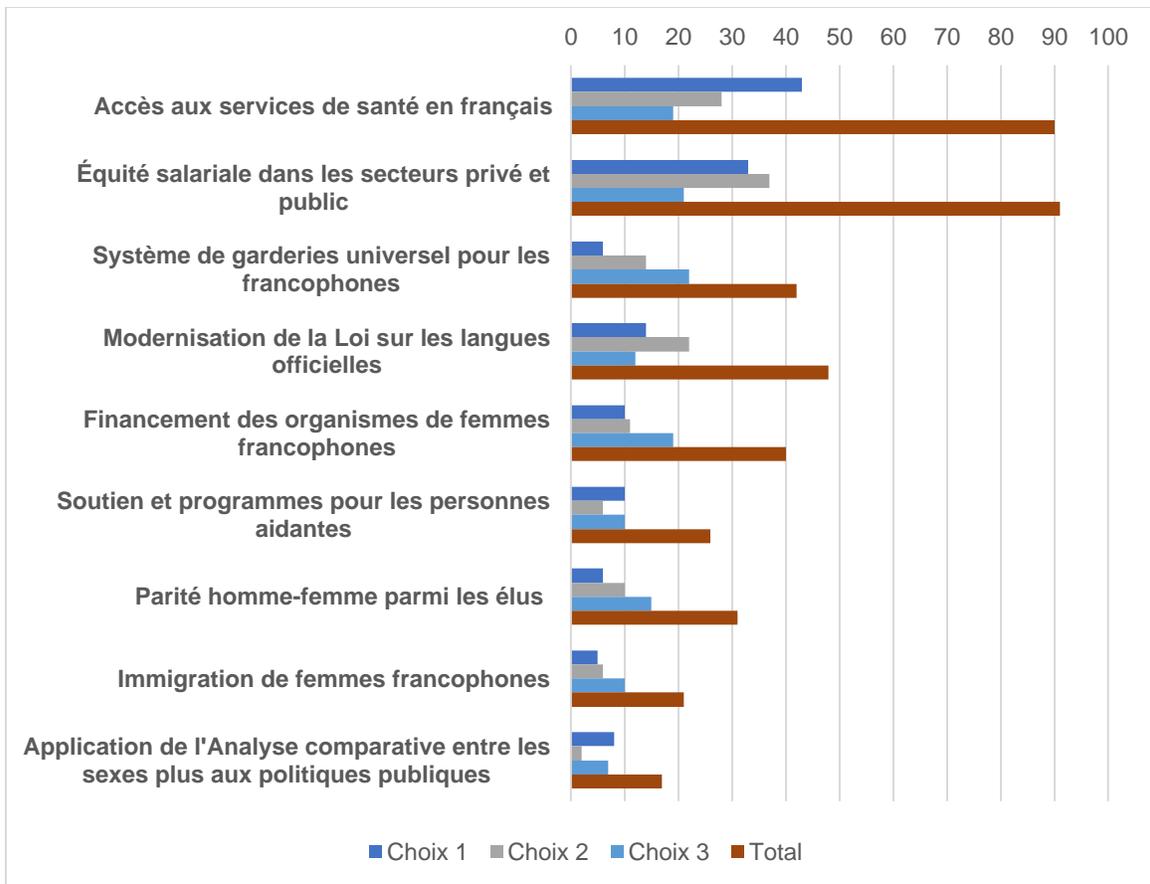


Figure 16 – Compilation des choix des répondantes de l'Ontario

Le cumulatif des données des premiers choix indique que les répondantes de l'Ontario priorisent *l'accès aux services de santé en français*, suivi de *l'équité salariale dans les secteurs privé et public* et de la *modernisation de la Loi sur les langues officielles*.

En comptabilisant les résultats des premiers, des deuxièmes et des troisièmes choix des répondantes de l'Ontario, nous constatons que celles-ci, contrairement à celles des provinces rapportées précédemment, accordent la priorité en premier lieu à *l'équité salariale dans les secteurs privé et public* (22,1 %), suivi de *l'accès aux services de santé en français* (21,9 %) et de la *modernisation de la Loi sur les langues officielles* (11,7 %). Notons également que plusieurs des répondantes ont trouvé pertinent d'ajouter les enjeux suivants comme étant prioritaires en Ontario : 1) *appui financier aux entreprises féminines*, 2) *présenter l'histoire des nombreuses femmes qui ont réussi depuis des générations*, 3) *cesser de lever des impôts et garder des crédits pour les enfants dans le sport et la musique*, 4) *enseigner la littératie financière à tous les élèves du secondaire et*

5) protection des femmes et des jeunes femmes contre les crimes sexuels (traite des personnes, prostitution juvénile, etc.).

La Figure 17 présente la compilation des choix des répondantes du Nouveau-Brunswick en ordre de priorité.

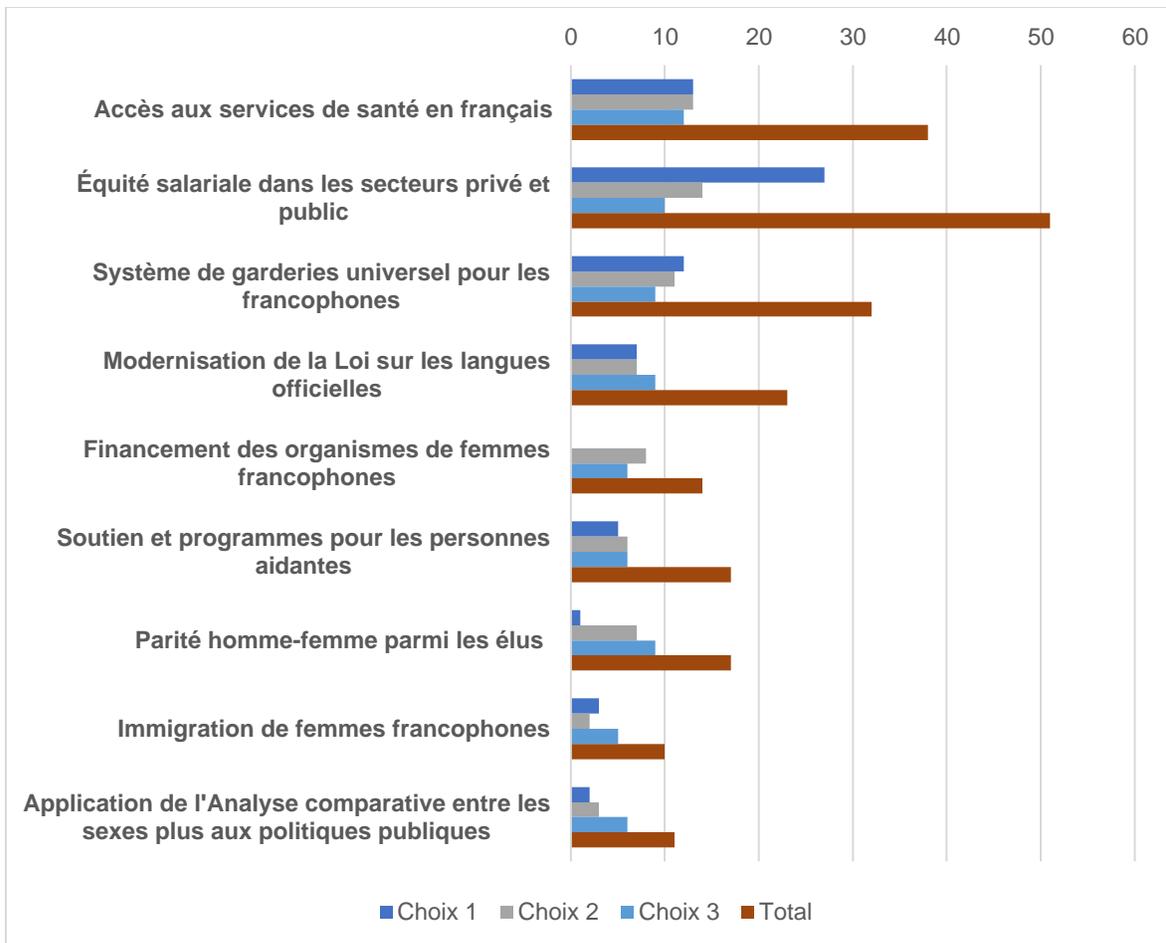


Figure 17 – Compilation des choix des répondantes du Nouveau-Brunswick

En comptabilisant les données des premiers choix des répondantes du Nouveau-Brunswick, nous constatons que comme celles de l'Ontario, elles ont choisi *l'équité salariale dans les secteurs privé et public*, *l'accès aux services de santé en français* et un *système de garderies universel pour les francophones*.

En compilant les résultats des premiers, des deuxièmes et des troisièmes choix des répondantes, nous constatons que les répondantes du Nouveau-Brunswick priorisent en premier lieu *l'équité salariale dans les secteurs privé et public* (23,6 %), et *l'accès aux services de santé en français* (17,6 %) comme l'ont fait celles de l'Ontario, suivi d'un *système de garderies universel pour les francophones* (14,8 %). Notons également que des répondantes ont trouvé pertinent d'ajouter *l'accès à l'avortement* et *l'accès aux subventions des garderies pour tous* comme enjeux prioritaires au Nouveau-Brunswick.

La Figure 18 présente la compilation des choix des répondantes de la Nouvelle-Écosse en ordre de priorité.

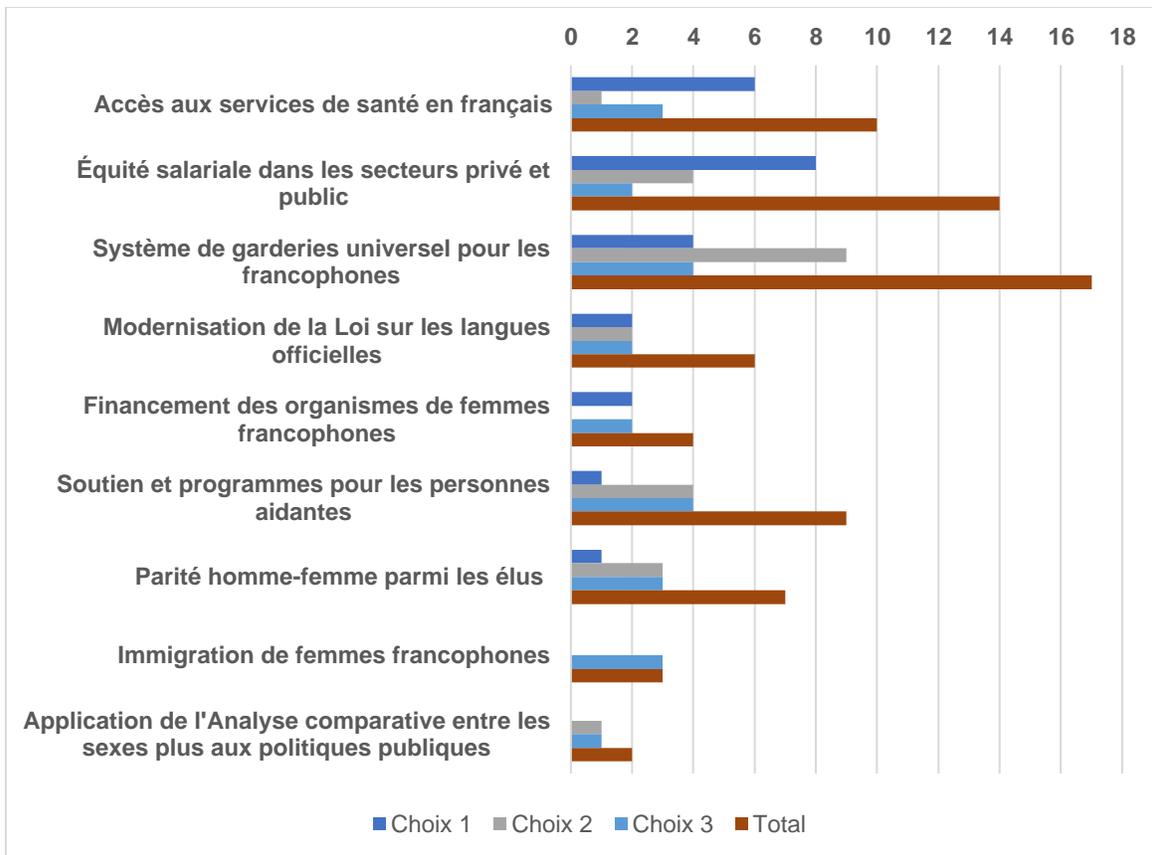


Figure 18 – Compilation des choix des répondantes de la Nouvelle-Écosse

Comme celles de l’Ontario et du Nouveau-Brunswick, en cumulant les données des premiers choix des répondantes de la Nouvelle-Écosse, nous notons qu’elles ont aussi choisi *l’équité salariale dans les secteurs privé et public*, suivi de *l’accès aux services de santé en français* et d’un *système de garderies universel pour les francophones*.

Toutefois, en cumulant les résultats des premiers, des deuxièmes et des troisièmes choix des répondantes de la Nouvelle-Écosse, nous constatons un changement dans l’ordre de priorité des répondantes. Ainsi, contrairement à leurs premiers choix qui priorisent en majorité *l’équité salariale dans les secteurs privé et public*, c’est plutôt un *système de garderie universel pour les francophones* qui ressort de façon majoritaire, suivi ensuite de l’enjeu sur *l’équité salariale dans les secteurs privé et public* et de *l’accès aux services de santé en français*. De plus, il est à noter que des répondantes ont trouvé pertinent d’ajouter les enjeux suivants comme prioritaires en Nouvelle-Écosse : 1) *la crise du climat et l’extinction des espèces sur la planète*,

2) *l'éducation des jeunes sur le sujet d'équité* et 3) *l'augmentation du montant versé aux femmes retraitées*.

La Figure 19 présente la compilation des choix des répondantes de l'Île-du-Prince-Édouard en ordre de priorités.

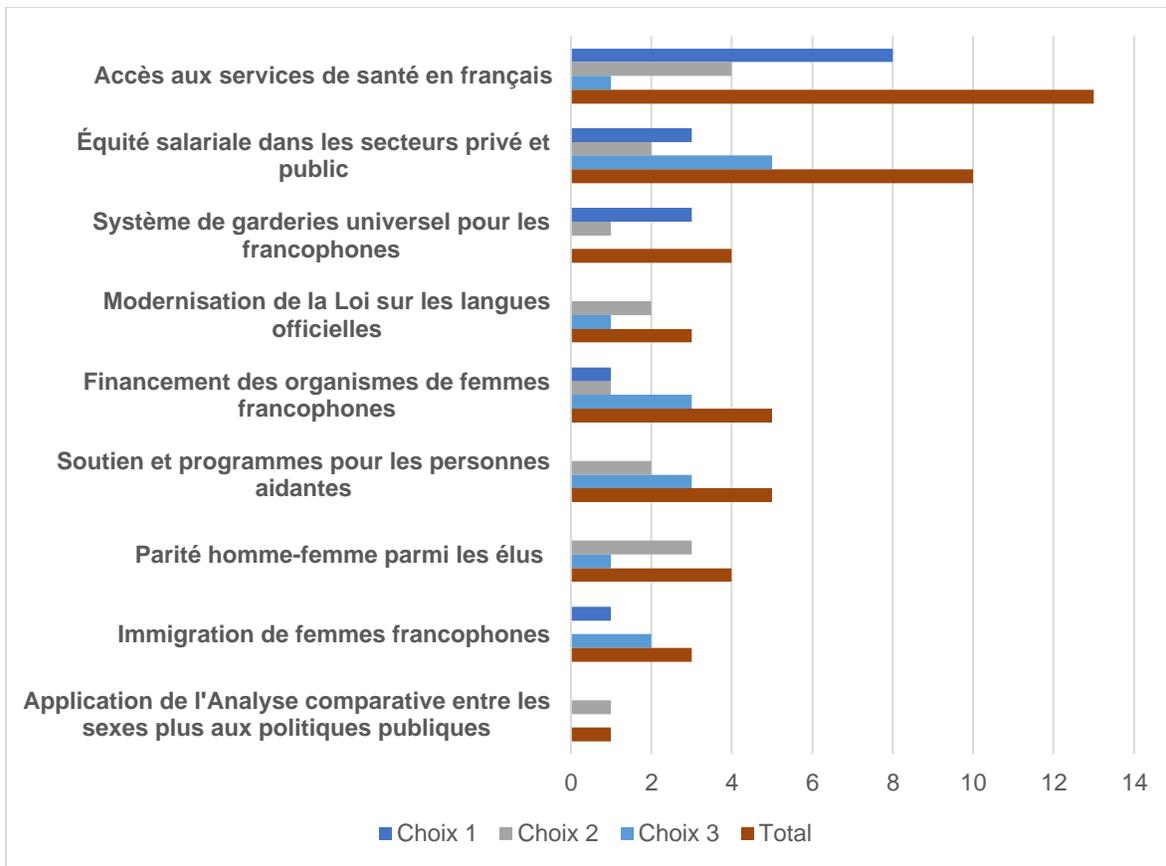


Figure 19 – Compilation des choix des répondantes de l’Île-du-Prince-Édouard

En comptabilisant les données des premiers choix des répondantes de l’Île-du-Prince-Édouard, nous constatons que les répondantes ont choisi en majorité, *l’accès aux services de santé en français*. D’autres ont également porté leur premier choix sur *l’équité salariale dans les secteurs privé et public* et un *système de garderies universel pour les francophones*. Finalement, le *financement des organismes de femmes francophones* et *l’immigration de femmes francophones* font aussi partie des premiers choix des répondantes.

En cumulant les résultats des premiers, des deuxièmes et des troisièmes choix des répondantes, nous constatons une différence dans l’ordre de priorité des répondantes de l’Île-du-Prince-Édouard par rapport aux répondantes des autres provinces, en ce qui a trait à la troisième priorité. Cette dernière se compose de deux choix ex æquo, soit le *financement des organismes de femmes francophones* et du *soutien et programmes pour les personnes aidantes*.

La Figure 20 présente la compilation des choix des répondantes de Terre-Neuve-et-Labrador.

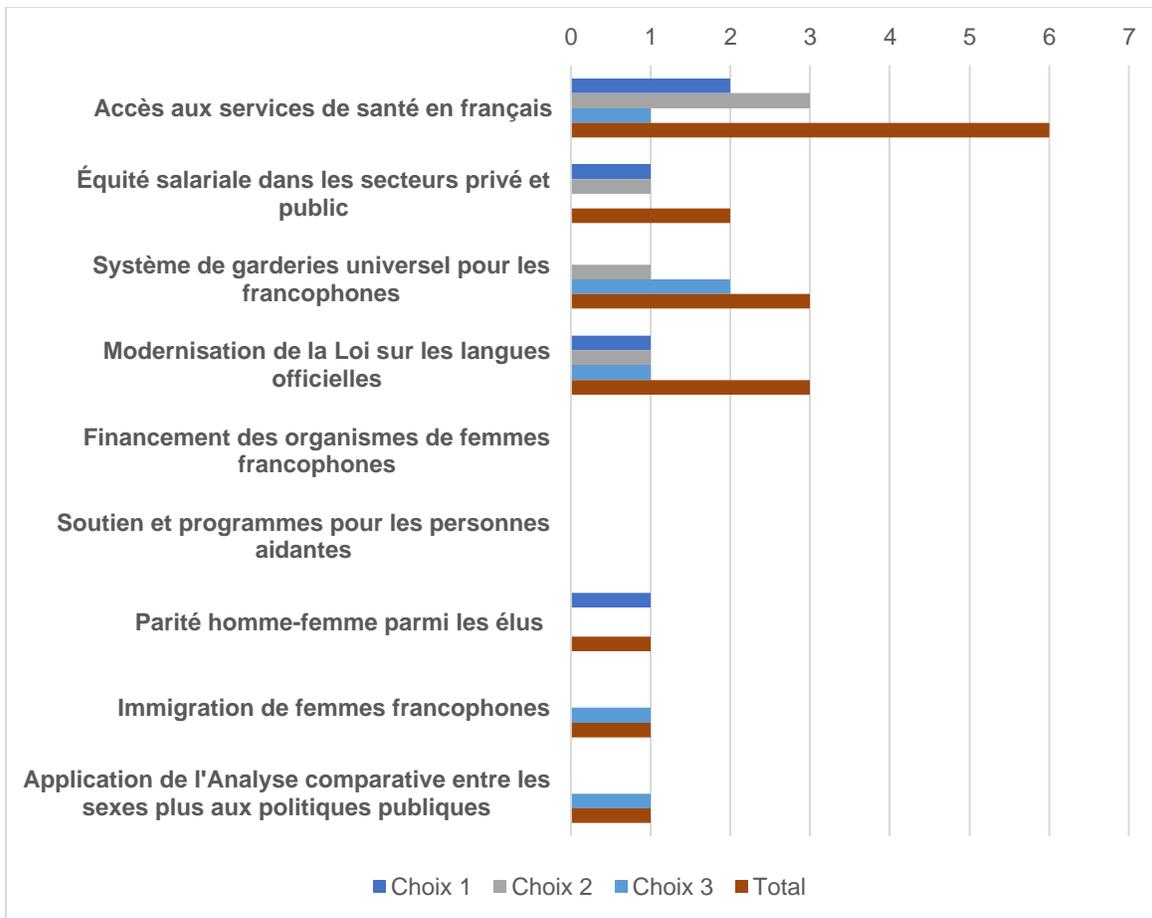


Figure 20 – Compilation des choix des répondantes de Terre-Neuve-et-Labrador

En comptabilisant les données des premiers choix des répondantes de Terre-Neuve-et-Labrador, nous constatons que les répondantes ont choisi en majorité *l'accès aux services de santé en français*, suivi d'une réponse pour chacun des enjeux suivants : *l'équité salariale dans les secteurs privé et public*, la *modernisation de la Loi sur les langues officielles*, et la *parité homme-femme parmi les élus*.

Toutefois, en cumulant les résultats des premiers, des deuxièmes et des troisièmes choix des répondantes, nous constatons une similitude parmi les choix entre les répondantes des différentes provinces. Les femmes de Terre-Neuve-et-Labrador priorisent comme celles de l'Alberta, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard les enjeux de *l'accès aux services de santé en français*, suivi (ex æquo) d'un *système de garderies universel pour les francophones* et de la *modernisation de la Loi sur les langues officielles* et de *l'équité salariale dans les secteurs privé et public*. Un autre enjeu proposé

est celui de *valoriser les formations à distances pour les femmes au foyer souhaitant reprendre un emploi.*

La Figure 21 présente la compilation des choix des répondantes du Nunavut.

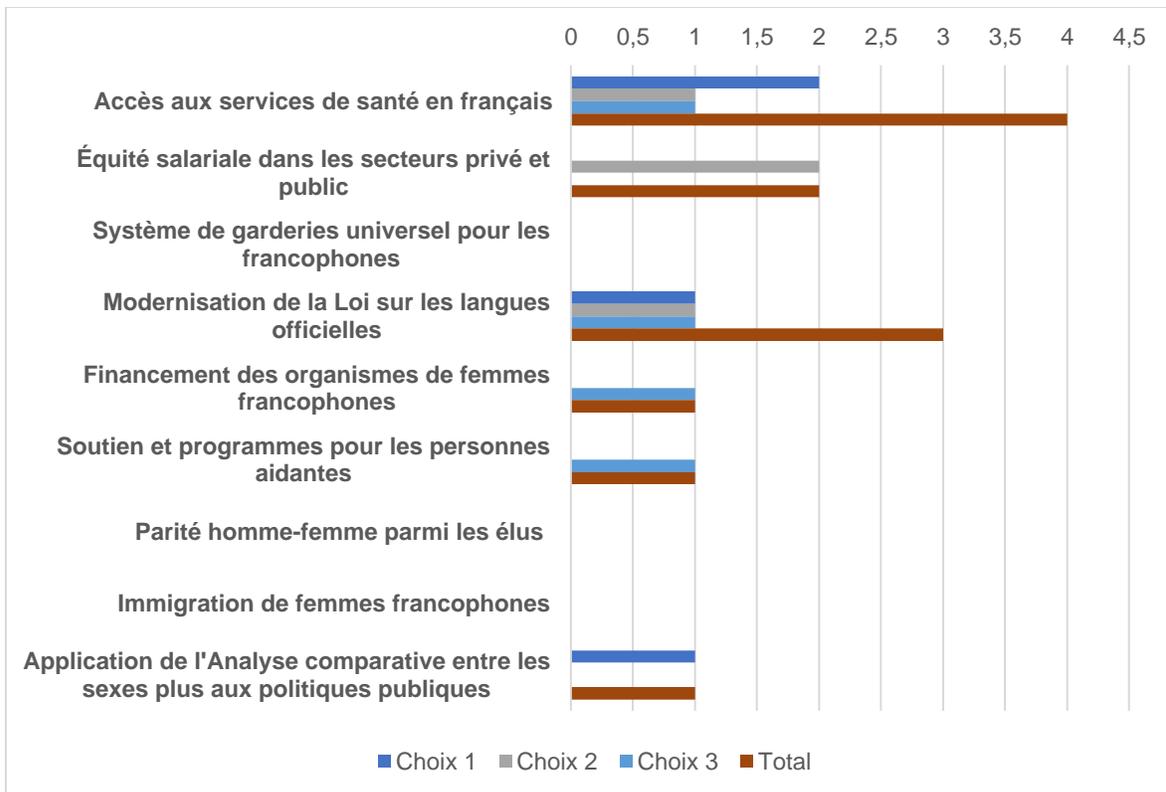


Figure 21 – Compilation des choix des répondantes du Nunavut

En comptabilisant les données des premiers choix des répondantes du Nunavut, nous constatons que les répondantes ont choisi en majorité *l'accès aux services de santé en français*, la *modernisation de la Loi sur les langues officielles* et *l'application de l'Analyse comparative entre les sexes aux politiques publiques*.

Cependant, en comptabilisant les résultats des premiers, des deuxièmes et des troisièmes choix des répondantes du Nunavut, nous constatons une similitude entre les choix de ces répondantes et celles de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador. Elles priorisent aussi *l'accès aux services de santé en français* (33,3 %). S'en suit la *modernisation de la Loi sur les langues officielles* (25,0 %) et *l'équité salariale dans les secteurs privé et public* (16,7 %).

La Figure 22 présente la compilation des choix des répondantes des Territoires du Nord-Ouest.

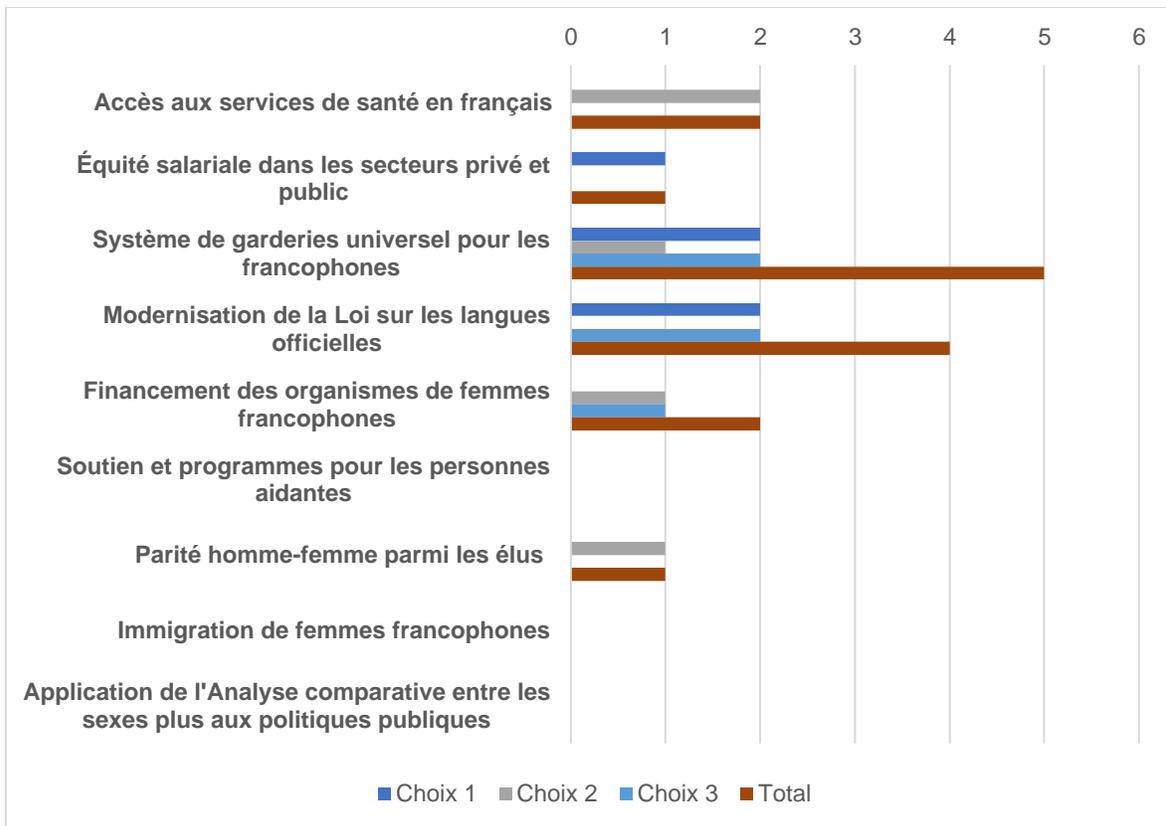


Figure 22 – Compilation des choix des répondantes des Territoires du Nord-Ouest

En comptabilisant les données des premiers choix des répondantes des Territoires du Nord-Ouest, les répondantes ont indiqué en majorité un *système de garderies universel pour les francophones* et la *modernisation de la Loi sur les langues officielles*, suivi de *l'équité salariale dans les secteurs privé et public*.

Toutefois, en cumulant les résultats des premiers, des deuxièmes et des troisièmes choix des répondantes des Territoires du Nord-Ouest, nous constatons qu'elles accordent la priorité à un *système de garderies universel pour les francophones* comme le font celles de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse, suivi de la *modernisation de la Loi sur les langues officielles* (26,7 %), et ex æquo *l'accès aux services de santé en français* (13,3 %) et le *financement des organismes de femmes francophones* (13,3 %).

La Figure 23 présente la compilation des choix des répondantes du Yukon.

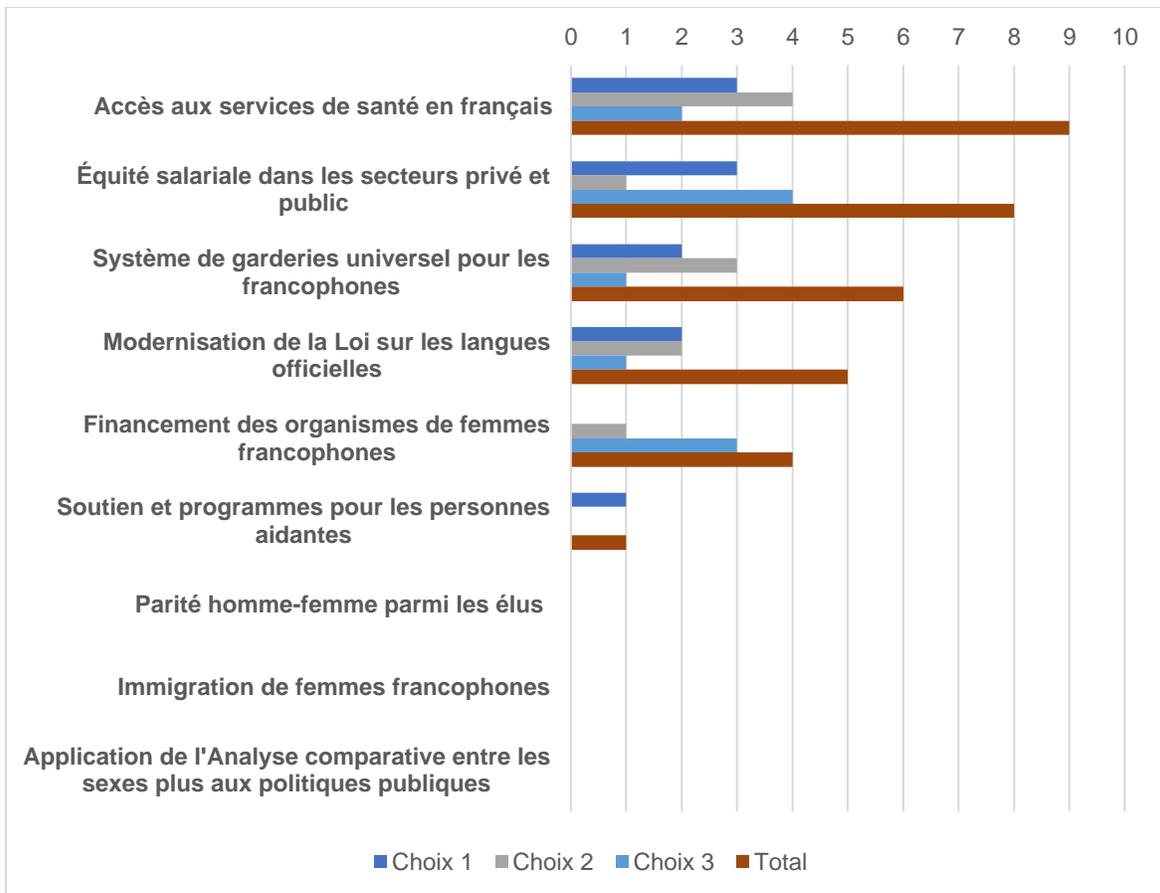


Figure 23 – Compilation des choix des répondantes du Yukon

En comptabilisant les données des premiers choix des répondantes du Yukon, nous constatons que les répondantes ont choisi en majorité *l'accès aux services de santé en français* et *l'équité salariale dans les secteurs privé et public*, suivi d'un *système de garderies universel pour les francophones* et de la *modernisation de la Loi sur les langues officielles*, suivi du *soutien et programmes pour les personnes aidantes*.

Ainsi, pour le Yukon, en cumulant les résultats des premiers, deuxièmes et troisièmes choix des répondantes, nous constatons que les femmes francophones de ce territoire accordent la priorité à *l'accès aux services de santé en français* et *l'équité salariale dans les secteurs privé et public*, comme l'ont fait les répondantes de l'Alberta, de la Saskatchewan et de l'Île-du-Prince-Édouard, suivi d'un *système de garderies universel pour les francophones*.

Les résultats par provinces et territoires confirment qu'il y a plusieurs similitudes en ce qui a trait aux priorités des femmes francophones et acadiennes du Canada.

Comme l'indique la Figure 11, au niveau pancanadien, lorsque nous calculons le total des premiers, des deuxièmes et des troisièmes choix de toutes les répondantes, *l'accès aux services de santé en français, l'équité salariale dans les secteurs privé et public*, ainsi qu'un *système de garderies universel pour les francophones* ressortent comme étant prioritaires. Toutefois, lorsque nous faisons une analyse plus approfondie par provinces et territoires, nous remarquons que l'ordre des priorités varie, et que d'autres enjeux comme ceux de la *modernisation de la Loi sur les langues officielles*, du *financement des organismes de femmes francophones* et du *soutien et programmes pour les personnes aidantes* s'ajoutent aux trois enjeux qui ressortent en priorité. Ces préférences révèlent l'existence de dynamiques provinciales et territoriales distinctes.

Conclusion

Le but principal de ce rapport était de mettre en lumière les résultats obtenus dans le cadre d'une enquête pancanadienne sur les priorités des femmes francophones et acadiennes du Canada, de confirmer ces priorités et d'en faire l'objet d'une action ciblée par l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC), en particulier auprès du gouvernement canadien. Pour réaliser cette enquête, l'AFFC avait préalablement établi une liste de neuf priorités à partir desquelles elle a formulé les questions d'un sondage administré avant les élections fédérales de 2019. L'AFFC a également sondé les femmes sur la violence fondée sur le sexe. Ces priorités correspondent à un ensemble de facteurs qui influencent la condition féminine dans la francophonie canadienne : (1) l'accès aux services de santé en français, (2) le soutien et les programmes à l'intention des personnes aidantes, (3) l'équité salariale dans les secteurs privé et public, (4) la parité homme-femme en politique, (5) l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), (6) les immigrantes francophones, (7) la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, (8) le système de garderies universel pour les francophones, et (9) le financement des organismes pour les femmes francophones. Toutes ces priorités sont importantes, mais les répondantes ont estimé que trois l'étaient plus particulièrement. En effet, 27,4 % des répondantes ont choisi d'accorder leur priorité à la question de l'accès aux services de santé en français, 26,4 % à l'équité salariale dans les secteurs privé et public et 13,7 % à l'enjeu d'un système de garderies universel pour les francophones.

Les répondantes avaient également à se prononcer sur leur niveau de satisfaction ou à exprimer des commentaires selon les questions. Si l'on reprend les trois priorités les plus importantes pour les répondantes, on constate que sur la question de l'accès aux services de santé en français, 56,5 % des répondantes ont déclaré soit, ne pas être du tout satisfaites ou pas satisfaites. Quant à la question sur l'équité salariale dans les secteurs privé et public, leurs commentaires sur des pistes d'action à proposer ont conduit l'AFFC à identifier quatre stratégies : (1) Améliorer les conditions de travail par un cadre législatif plus contraignant, (2) Favoriser la conciliation travail-famille, (3) Lutter contre les formes de discrimination au travail et (4) Établir un plan de communication pour développer et consolider l'argumentaire sur les besoins des femmes vivant dans les communautés francophones et acadiennes auprès des décideurs politiques, des partenaires et des publics cibles à sensibiliser. Enfin, sur la question du système de garderies universel pour les francophones, 71,2 % des répondantes sont fortement en

accord avec l'énoncé de l'AFFC de créer un réseau de garderies universel et respectueux de la dualité linguistique au Canada. Comme on l'observe dans d'autres pays qui bénéficient d'un tel système, l'AFFC est persuadée que la création d'un système de garderie universel permettrait d'accroître l'égalité des chances des femmes francophones et acadiennes sur le marché du travail et offrirait aux familles, plus particulièrement les enfants, la chance de s'épanouir en français tout en réduisant le taux de pauvreté des familles. Ces trois priorités : *l'accès aux services de santé en français, l'équité salariale dans les secteurs privé et public* et un *système de garderie universel pour les francophones*, touchent directement les femmes francophones et acadiennes du Canada. Le gouvernement doit absolument en tenir compte afin de mettre fin aux oppressions que vit cette population marginalisée.

De plus, même si ces trois priorités ont été plus souvent mises de l'avant dans le sondage, les autres priorités sont aussi importantes. En fait, les femmes francophones ne devraient pas avoir à faire des choix aussi difficiles, car tout est important pour elles. D'ailleurs, nous avons constaté un niveau d'insatisfaction élevé chez les femmes qui ont répondu en ce qui a trait à l'offre de services de santé en français, de même que pour la prestation de services pour les personnes aidantes, où la majorité des répondantes ont indiqué être en accord avec l'ajout d'un crédit d'impôt pour les personnes aidantes, mais que celui-ci reste insuffisant.

Après le mouvement #MoiAussi, le ministère de la Condition féminine, aujourd'hui nommé ministère des Femmes et de l'Égalité des genres a entamé *Il est temps : Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*. Nous avons donc interrogé les répondantes sur les mesures concrètes devant être prises par le gouvernement fédéral pour éliminer la violence fondée sur le sexe au Canada. De façon majoritaire, quatre stratégies liées aux mesures concrètes ont été établies par les répondantes : (1) Amélioration du processus de criminalisation de la violence faite aux femmes, (2) Développement de services d'accompagnement et d'accès à la justice, (3) Formation des personnes intervenantes et (4) Éducation, prévention et sensibilisation. Les différents sujets énumérés ci-dessus en ce qui a trait à la violence faite aux femmes témoignent des nombreuses problématiques communes que les répondantes de cette enquête partagent avec des femmes de partout au Canada.

Les caractéristiques sociodémographiques des femmes dans la francophonie canadienne témoignent d'une diversité de cette population. Nous avons pu démontrer la double minorisation qu'elles vivent en tant que femme et francophone, mais plus important, nous avons confirmé que plusieurs d'entre elles vivent plus qu'une double minorisation pour différentes raisons, soit qu'elles vivent en situation de handicap, qu'elles font partie de la communauté LGBTQIA2S+, qu'elles représentent une minorité visible, etc. Ainsi, il est primordial que les instances politiques et publiques soient mises au courant de ces réalités qui sont propres aux femmes francophones et acadiennes du Canada, et que des mesures soient prises afin d'améliorer la condition de vie de ces femmes souvent marginalisées et oubliées.

À ce propos, en ce qui a trait à l'immigration, une forte majorité des répondantes (89,7 %), qu'elles soient issues de l'immigration ou membre de la communauté d'accueil sont en accord avec le développement d'une stratégie spécifique pour l'immigration des femmes francophones au Canada. Ainsi, il importe au gouvernement d'offrir un appui prioritaire aux femmes immigrantes francophones aux services d'accueil et d'établissement afin de mieux les intégrer au sein de la communauté francophone et canadienne.

Les résultats du sondage confirment également que les femmes francophones et acadiennes sont très peu encouragées face à une carrière en politique et elles se sentent très peu représentées dans les politiques publiques et les initiatives du gouvernement fédéral. Cela explique entre autres le nombre restreint de femmes francophones et acadiennes dans ce domaine. De plus, le fait qu'elles ne se sentent pas bien représentées explique ainsi pourquoi les services qui leur sont offerts ne concordent pas nécessairement avec leurs réels besoins en tant que femmes francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire au Canada.

Enfin, les résultats confirment également la nécessité de moderniser la *Loi sur les langues officielles*. Celle-ci est essentielle aux femmes francophones et acadiennes du Canada qui sont porteuses de la langue française. Les femmes sont les « gardiennes » des communautés de langue française au Canada (Vézina et Houle, 2014), et la *Loi* nécessite d'être mise à jour afin de refléter et être en concordance avec les réalités d'aujourd'hui.

Cela amène l’AFFC à conclure que plus d’efforts doivent être faits pour tenir compte des enjeux prioritaires révélés par des femmes francophones et acadiennes dans cette enquête. La majorité des répondantes constatent que la qualité et la quantité des ressources destinées aux femmes francophones et acadiennes en milieu minoritaire ne répondent pas aux besoins existants et qu’elles ne sont pas assez nombreuses. Pour mieux répondre aux besoins réels de ces femmes, le gouvernement devrait consulter régulièrement cette population qui représente plus de 1,5 million de femmes vivant en milieu minoritaire au Canada afin de comprendre leur réalité et leur diversité dans le but de leur permettre de vivre et de s’épanouir en français. Le gouvernement fédéral devrait mieux répondre à leurs besoins et voir avec les femmes de la francophonie canadienne la possibilité d’une approche concertée et globale pour leur permettre de continuer à jouer leur rôle au sein des communautés francophones et acadiennes, de contribuer à la pérennité de ces communautés et à leur propre épanouissement en tant que femme.

Annexe : Questionnaire

Sondage pré-électoral destiné aux femmes francophones du Canada

Profil démographique

1. À quel genre vous identifiez-vous?

- Femme
- Homme
- Autre : _____
- Je préfère ne pas le divulguer

Veillez préciser :

2. Quel âge avez-vous ? (Veillez répondre sous forme de chiffre, exemple : 43.) _____

3. Dans quel province ou territoire du Canada habitez-vous?

- Terre-Neuve-et-Labrador
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Île-du-Prince-Édouard
- Québec
- Ontario
- Manitoba
- Saskatchewan
- Alberta
- Colombie-Britannique
- Yukon
- Territoires du Nord-Ouest
- Nunavut

4. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous ayez atteint?

- Aucun diplôme
- Diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent)
- Études postsecondaires

5. Sélectionnez le ou les groupe(s) auquel vous vous identifiez :

- Handicap
- Minorité visible
- Immigrante
- Première Nation, Métis ou Inuit
- Communauté LGBTQIA2S+
- Autre, veuillez préciser : _____
- Aucune de ces réponses

6. Votre domicile se trouve dans une région :

- Rurale
- Urbaine

7. À quelle identité de langue vous identifiez-vous davantage?

- a. Francophone
- b. Bilingue
- c. Francophile
- d. Autre, veuillez préciser : _____

Sondage

Légende (que nous allons afficher en menu déroulant)

1 = Pas du tout satisfaisant

2 = Peu satisfaisant

3 = Assez satisfaisant

4 = Satisfaisant

5 = Très satisfaisant

6 = Tout à fait satisfaisant

1. Dans quelle mesure l'offre de services en français dans le secteur de santé répond-elle à vos besoins?

1 2 3 4 5 6

Pas du tout satisfaisant

Tout à fait satisfaisant

2. Lors de la dernière séance d'impôts, le gouvernement a ajouté une entrée pour les personnes aidantes, leur permettant d'obtenir un retour d'impôts d'une valeur maximale de 6 986\$. Parmi les choix suivants, lequel cerne votre opinion sur la gestion du dossier personnes aidantes par le gouvernement fédéral?

- a. Je suis en accord, cet ajout est suffisant;
- b. Je suis en accord avec l'ajout mais cela reste insuffisant;
- c. Je ne suis pas en accord avec l'ajout;
- d. Je n'ai pas d'opinion sur cet enjeu.

Pas du tout d'accord

Tout à fait d'accord

- c. **Le gouvernement fédéral devrait créer un réseau de garderies universel respectant la dualité linguistique.**

1 2 3 4 5 6

Pas du tout d'accord

Tout à fait d'accord

7. **Après le mouvement #MoiAussi, le Ministère de la Condition féminine a entamé *Il est temps : Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*. Quelles mesures concrètes devraient être prises par le gouvernement fédéral pour éliminer la violence fondée sur le sexe au Canada?**

8. **Comment évaluez-vous la qualité et la quantité des ressources destinées aux femmes francophones en milieu minoritaire ?**

- a. Elles n'arrivent pas à répondre aux besoins existants et ne sont pas assez nombreuses;
- b. Elles répondent aux besoins existants, mais ne sont toutefois pas assez nombreuses;
- c. Elles n'arrivent pas à répondre aux besoins existants mais sont assez nombreuses;
- d. Elles répondent aux besoins existants et sont assez nombreuses;
- e. Je n'ai pas d'opinion sur cet enjeu.

9. Parmi les priorités ciblées par l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne, quels sont trois (3) enjeux prioritaires sur lesquels le gouvernement fédéral devrait se pencher au cours de son prochain mandat?

Choix 1

1. Accès aux services de santé en français
2. Soutien et programmes pour les personnes aidantes
3. Équité salariale dans les secteurs privé et public
4. Parité homme-femme parmi les élus
5. Application de l'Analyse comparative entre les sexes aux politiques publiques
6. Immigration de femmes francophones
7. Modernisation de la Loi sur les langues officielles
8. Système de garderies universel pour les francophones
9. Financement des organismes de femmes francophones
10. Autres. Précisez

Choix 2

1. Accès aux services de santé en français
2. Soutien et programmes pour les personnes aidantes
3. Équité salariale dans les secteurs privé et public
4. Parité homme-femme parmi les élus
5. Application de l'Analyse comparative entre les sexes aux politiques publiques
6. Immigration de femmes francophones
7. Modernisation de la Loi sur les langues officielles
8. Système de garderies universel pour les francophones
9. Financement des organismes de femmes francophones
10. Autres. Précisez

Choix 3

1. Accès aux services de santé en français
2. Soutien et programmes pour les personnes aidantes
3. Équité salariale dans les secteurs privé et public
4. Parité homme-femme parmi les élus
5. Application de l'Analyse comparative entre les sexes aux politiques publiques
6. Immigration de femmes francophones
7. Modernisation de la Loi sur les langues officielles
8. Système de garderies universel pour les francophones
9. Financement des organismes de femmes francophones
10. Autres. Précisez

10. Avez-vous des commentaires à ajouter?

Références

Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE) (2013). Services de garde – Solutions pour les enfants, les familles, les collectivités et l'économie. 1-7. <http://docplayer.fr/72303421Services-de-garde-solutions-pour-les-enfants-les-familles-les-collectivites-et-l-economie.html>, consulté durant l'été 2019.

Bouchard, L., Beaulieu, M. & Desmeules, M. (2012). L'offre active de services de santé en français en Ontario : une mesure d'équité. *Reflets*, 18(2), 38-65. <https://doi.org/10.7202/1013173ar>, consulté durant l'été 2019.

Boucher, L. & McWhinney, T. (2017). Financement des organisations de femmes, Politiques pour les femmes, Espace public, engagement public, Note d'information, 2.

Bras, L. (2019, 1 juillet). Comment l'Espagne est devenue un exemple dans la lutte contre les violences « machistes », *20 minutes*. <https://www.20minutes.fr/societe/2553827-20190701-comment-espagne-devenue-exemple-lutte-contre-violences-machistes>, consulté durant l'été 2020.

Cardinal, L. & Cox, R. (2005). La gouvernance des langues officielles au Canada et ses effets sur les femmes et les groupes de femmes francophones en milieu minoritaire : optimiser un potentiel rassembleur. *Coalition nationale des femmes francophones Ottawa*. 53 p. https://sciencessociales.uottawa.ca/crfpp/sites/sciencessociales.uottawa.ca/crfpp/files/ef-fets_noninclusif.pdf, consulté durant l'été 2020.

Cardinal, L., Normand M., Gauthier, A., Laforest, R., Huot, S., Prud'homme, D., Castonguay, M., & Eddie, M.-H. (2018). L'offre active de services de santé mentale en français en Ontario : données et enjeux, *Linguistic Minorities and Society*, (9), 74-99. <https://doi.org/10.7202/1043497ar>, consulté durant l'été 2019.

Cholette, C. (2005). Plan sectoriel « femmes » de l'Ontario français, Rapport de la session de travail tenue les 3 et 4 décembre 2004 à Ottawa (Ontario), Convergence coopérative d'expertes conseils.

Commissariat aux langues officielles (2016). « Ce que les Canadiens pensent du bilinguisme et de la Loi sur les langues officielles », sondage administré par Neilson. En ligne: <https://www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/canadiens-pensent-bilinguisme-et-llo.pdf>, consulté durant l'été 2019.

Commissariat aux langues officielles (2018). Pour mieux comprendre vos droits en matière de langues officielles. Tiré de http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/droits_linguistiques/loi, consulté durant l'été 2019.

Condition féminine Canada (2018). Qu'est-ce que l'ACS+?, <https://cfc-swc.gc.ca/gba-acs/index-fr.html>, consulté durant l'été 2019.

Cormier, R. & Poirier, R. (2019). « La modernisation de la Loi sur les langues officielles : la perspective des institutions fédérales et les recommandations », Comité sénatorial permanent des langues officielles. Ottawa, 74 p. En ligne:

http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/sen/yc34-0/YC34-0-421-7-fra.pdf, consulté durant l'été 2019.

Driedger, M. (2013). Les femmes devraient-elles bénéficier d'un traitement spécial au Parlement?. *Revue parlementaire canadienne*, 36 (1), 11-12. http://www.revparl.ca/36/1/36n1_13f_print.pdf, consulté durant l'été 2020.

Drolet, M., Bouchard, P. & Savard, J. (dir.). (2017). *Accessibilité et offre active : Santé et services sociaux en contexte linguistique minoritaire*, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Élections Canada. (2019). Élection fédérale du 21 octobre 2019 : Résultats du vote. <https://enr.elections.ca/National.aspx?lang=f>, consulté durant l'été 2019.

Fast, J., and D. Dosman. (2014). Monetizing the Costs of Care-Related Employment Consequences. *Research on Aging, Policies and Practice*, Edmonton: University of Alberta. <http://www.rapp.ualberta.ca/en/~media/rapp/Publications/Documents/MonetizingCostsOfEldercareR>, consulté durant l'été 2019.

Fondation canadienne des femmes (2019). La violence faites aux femmes. <https://www.canadianwomen.org/fr/les-faits/violence/>, consulté durant l'été 2019.

Garceau, M.- L. (dir.). (1992). *Relevons le défi! Actes du colloque sur l'intervention féministe dans le Nord-Est de l'Ontario*. Presses de l'Université d'Ottawa.

Goupil, M. (2019, 3 septembre). Lutte contre les féminicides : l'Espagne, un modèle à suivre?, *L'Express*. https://www.lexpress.fr/actualite/societe/lutte-contre-les-feminicides-l-espagne-un-modele-a-suivre_2096212.html, consulté durant l'été 2020.

Gouvernement du Canada (2015). Aperçu de la violence familiale au Canada. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/aperçu-violence-familiale-canada-infographie.html>, consulté durant l'été 2019.

Loi sur les langues officielles, LRC 1985, c 31, (4^e supp), art 2.

Hudon, T. (2015, 21 octobre). *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe – Les femmes immigrantes* (publication n° 89-503-X au catalogue). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-503-x/2015001/article/14217-fra.pdf?st=900czpj2>, consulté durant l'été 2019.

Langevin, L. (2010). L'analyse comparative entre les sexes : la difficile mise en œuvre du droit à l'égalité. *Analyse du Rapport de la vérificatrice générale du Canada. Canadian Journal of Women & the Law*, 22 (1), 1-12. <https://doi.org/10.3138/cjwl.22.1.001>, consulté durant l'été 2019.

Lapierre, S., Coderre, C., Côté, I., Garceau, M. & Bourassa, C. (2014). Quand le manque d'accès aux services en français revictimise les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. *Reflets*, 20(2), 22–51. <https://doi.org/10.7202/1027585ar>, consulté durant l'été 2019.

Lore, G.A. (2017). Déjà 100 ans; et ce n'est pas fini : la situation des femmes dans l'arène politique au Canada. *Revue parlementaire canadiennes*, 40(3). <http://www.revparlcan.ca/fr/vol40-no3-deja-100-ans-et-ce-nest-pas-fini-la-situation-des-femmes-dans-larene-politique-au-canada/>, consulté durant l'été 2019.

Poirier, R-M., Gagné, R., Mégie, M-F., Jaffer, M-SB., & Moncion, L. (2019). La modernisation de la Loi sur les langues officielles : un effort concerté. *PrésentEs!*, 6(1), 23-24. <https://affc.ca/publications/printemps-2019-edition-speciale-bilingue-50e-anniversaire-de-la-loi-sur-leslangues-officielles-du-canada/>, consulté durant l'été 2019.

McKinsey & Compagnie. (2017). *Le pouvoir de la parité promouvoir l'égalité hommes-femmes au Canada*, McKinsey Global Institute. <https://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Featured%20Insights/Women%20matter/The%20power%20of%20parity%20Advancing%20womens%20equality%20in%20Canada/MGI-The-power-of-parity-Advancing-womens-equality-in-Canada-Full-report-FR.ashx>, consulté durant l'été 2019.

Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada) (2019). *Plan global en petite enfance*. <https://rdee.ca/wp-content/uploads/190531-RAPPORT-Petite-enfance.pdf>, consulté durant l'été 2019.

Sinha, M. (septembre 2013). *Portrait des aidants familiaux, 2012*, (publication n°89-652-X au catalogue, n°001). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-652-x/89-652-x2013001-fra.pdf>, consulté durant l'été 2019.

Sinha, M. (2014, 30 octobre). *Les services de garde au Canada*, (publication n° 89-652-X au catalogue, n°005). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-652-x/89-652-x2014005-fra.pdf?st=Bn7zbTXg>, consulté durant l'été 2019.

Statistique Canada (2016), Profil du recensement. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, consulté durant l'été 2019.

Tremblay, M. (2000). La parité femmes/hommes en politique : Un élément de réforme des institutions politiques canadiennes. *Revue d'Études Canadiennes*, 35(4). 40-59. <https://doi.org/10.3138/jcs.35.4.40>, consulté durant l'été 2020.

Union Interparlementaire (2015), *Les femmes dans les parlements : regard sur les 20 dernières années*. <http://archive.ipu.org/pdf/publications/WIP20Y-fr.pdf>, consulté durant l'été 2019.

Vézina, M. & Houle, R. (2014). La transmission de la langue française au sein des familles exogames et endogames francophones au Canada. *Cahiers québécois de démographie*, 43(2), 399–438. <https://doi.org/10.7202/1027984ar>, consulté durant l'été 2020.

YWCA Canada (2019). La violence fondée sur le genre. <https://ywcacanada.ca/fr/ce-que-nous-offons/creer-un-changement/la-violence-fondee-sur-le-genre/>, consulté durant l'été 2019.